

**Dixième session**

New York, 12-21 décembre 2011

Rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2010

Tableau des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes	2
A.	Grand programme I – Branche judiciaire	2
B.	Grand programme II – Bureau du Procureur	5
C.	Grand programme III – Greffe	9
D.	Grand programme IV- Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	15
E.	Grand programme V – Bureau du projet de locaux permanents	17
III.	Questions intéressant l'ensemble des programmes.....	17
IV.	Exécution du budget de l'exercice 2010	18
Annexes		
Annexe I:	Grand programme I – Branche judiciaire	32
Annexe II:	Grand programme II – Bureau du Procureur	36
Annexe III:	Grand programme III – Greffe.....	40
Annexe IV:	Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	47
Annexe V:	Grand programme VI – Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.....	51
Annexe VI:	Grand programme VII-1 – Bureau du Directeur du projet de locaux permanents.....	52
Annexe VII:	Réalisation des hypothèses 2005-2010	53
Annexe VIII:	Greffe: Synthèse du nombre d'accusés et de demandes de participation des victimes, et de la durée de séjour des témoins	56

I. Introduction

1. Le présent rapport expose les principales activités réalisées dans le cadre de chacun des grands programmes de la Cour pénale internationale (la "Cour"). Il contient une ventilation des dépenses¹ par grand programme et un tableau qui indique en détail les effectifs réels et les effectifs prévus au budget, comme demandé par le Comité du budget et des finances² (le "Comité"). En outre, l'on trouvera aux annexes I à VI un examen détaillé de l'exécution des programmes, par chapitre du budget-programme annuel, avec un renvoi aux objectifs, aux résultats escomptés, aux indicateurs de réalisation et aux indicateurs de performance.

2. Les descriptions détaillées des principales activités réalisées dans le contexte de chacun des grands programmes figurant dans la première section du rapport montrent que la Cour a entrepris toute les activités qu'elle avait prévues pour 2010. Elle a également réalisé, essentiellement dans les limites du budget approuvé, d'autres activités qui n'avaient pas été prévues: ainsi, la Cour a commencé à mener des procès parallèles et à examiner la situation du Kenya. Il a été dépensé 5,1 millions d'euros sur les 8,2 millions d'euros demandés par la Cour pour financer ces activités imprévues. L'on trouvera à l'annexe VII des informations plus détaillées concernant la réalisation des hypothèses budgétaires faites par la Cour.

II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes

A. Grand programme I – Branche judiciaire

1. Présidence

3. En 2010, la Présidence a continué de mener un vaste programme d'activités dans ses trois principaux domaines de responsabilité: tâches juridiques et judiciaires, relations extérieures et administration. Le travail juridique et judiciaire de la Présidence a été particulièrement intense, comme en témoignent le nombre de décisions rendues (pour la plupart confidentielles) et d'accords d'exécution négociés et conclus. La constitution des Chambres, l'appui aux réunions des juges et la négociation d'accords avec différentes organisations internationales ont également représenté une charge de travail significative pour la Présidence. Enfin, celle-ci a poursuivi son examen de tous les projets de politiques administratives applicables par tous les organes de la Cour.

4. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a eu de larges contacts avec des États, l'Assemblée des États Parties (l'"Assemblée") et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile. En particulier, elle s'est employée à promouvoir les principes d'universalité, de coopération et de complémentarité, dont l'importance a été soulignée lors de la Conférence de révision. Pour ce qui est de l'image publique de la Cour, le Président (ou l'un des Vice-Présidents) s'est attaché à faire connaître l'œuvre de la Cour à l'occasion d'un grand nombre de manifestations et de réunions organisées sur différents continents.

5. L'une des principales réalisations de la Présidence dans le domaine de l'administration a été le lancement et la coordination du processus qui a débouché sur l'adoption du rapport de la Cour concernant les mesures visant à préciser les responsabilités de ses différents organes,³ y compris la section du rapport concernant le cadre de gouvernance de l'institution. La Présidence continue de s'attacher à mettre en œuvre comme il convient ce cadre de gouvernance. Par ailleurs, la Présidence s'est employée à assurer une supervision stratégique efficace des activités du Greffe et a coordonné, à l'occasion de réunions périodiques, les questions intéressant les différents organes de la Cour.

2. Section préliminaire

6. Les deux Chambres préliminaires sont actuellement saisies de cinq situations. Les situations en République démocratique du Congo et au Darfour (Soudan) ont été renvoyées à

¹ Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

² *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre – 1^{er} décembre 2006* (ICC-ASP/5/32/Corr. 1), partie II. D.6 a), par. 23.

³ ICC-ASP/9/CBF.1/12.

la Chambre préliminaire I et les situations en Ouganda, en République centrafricaine et au Kenya à la Chambre préliminaire II. Il y a lieu de noter qu'en 2010, cinq juges seulement ont été affectés aux Chambres préliminaires, de sorte que l'un d'eux a dû siéger aux deux Chambres pendant toute l'année. En outre, pendant le second semestre de 2010, un juge a dû siéger à la Chambre préliminaire I tout en assurant la présidence de la Chambre de première instance III. Enfin, les juges affectés aux Chambres préliminaires ont également dû participer à plusieurs appels interlocutoires en tant que membres ad hoc de la Chambre d'appel.

7. En 2010, les principales questions dont ont eu à connaître les Chambres préliminaires ont été notamment une demande d'autorisation d'ouverture d'une enquête conformément à l'article 15 du Statut ainsi que des demandes concernant la délivrance de deux mandats d'arrestation et de six citations à comparaître. En outre, les Chambres préliminaires ont refusé de confirmer les charges formulées par le Procureur contre un suspect et ont tenu une audience de confirmation des charges dans une affaire faisant intervenir deux autres suspects. Le travail des Chambres préliminaires a par conséquent été plus intense qu'en 2009, année pendant laquelle elles avaient été saisies de quatre situations, avaient délivré trois citations à comparaître et avaient tenu deux audiences de confirmation des charges, à la suite desquelles elles avaient rendu une décision de confirmation.

8. Pour plusieurs de leurs décisions, les Chambres préliminaires ont dû analyser plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, de pages de documents. En particulier, la décision rendue par la Chambre préliminaire II le 31 mars 2010, par laquelle le Procureur a été autorisé à ouvrir une enquête sur la situation en République du Kenya, a exigé l'examen i) de la demande du Procureur et des pièces à l'appui, représentant au total près de 2 000 pages de documents, et ii) les représentations de près de 400 victimes. Le 28 septembre 2010, la Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrestation à l'encontre de Callixte Mbarushimana après avoir examiné près de 1 100 pages de documents contenant les éléments de preuve et autres informations pertinents soumis par le Procureur en août 2010. Le 15 décembre 2010, la Chambre préliminaire II a été saisie de deux demandes du Procureur en vue d'obtenir la délivrance de six citations à comparaître concernant six personnes, demandes accompagnées de près de 5 000 pages de documents contenant les éléments de preuve et autres informations à l'appui.

9. En 2010, les Chambres préliminaires ont également tenu un certain nombre d'audiences, notamment pour des conférences de mise en état touchant la divulgation des pièces du dossier et pour l'adoption de mesures de protection des témoins et des victimes, ainsi que des audiences consacrées à la comparution initiale des personnes citées, et ont rendu oralement un grand nombre de décisions à l'occasion tant d'audiences publiques que d'audiences à huis clos. Pour une large part, ces décisions orales avaient été préparées à l'avance par les juristes de la Section préliminaire à la suite du délibéré des juges.

3. Section de première instance

10. La Section de première instance est composée de huit juges et de trois Chambres (le mandat d'un juge a été prolongé pour lui permettre de continuer à siéger jusqu'à la fin du procès Lubanga tandis qu'un autre juge, qui assure la présidence de la Chambre de première instance III, est officiellement affecté à la Section préliminaire); chaque Chambre est saisie d'une affaire. Comme indiqué les années précédentes, tout procès pénal a un caractère organique et des événements imprévus, bien que les Chambres intéressées y aient fait face aussi rapidement que possible, ont causé des retards inévitables. Néanmoins, les trois Chambres ont fait en sorte que l'examen des affaires dont elles sont saisies avance aussi rapidement que possible, tout en veillant à garantir l'intégrité de la procédure et à sauvegarder les droits de l'accusé à un procès équitable.

11. Dans l'affaire Lubanga, la Chambre de première instance I a continué d'entendre les preuves produites par les parties en 2010: elle a entendu les dépositions de 33 témoins cités par la défense ou par le Ministère public, y compris trois victimes autorisées à participer à la procédure, qui ont déposé à la demande de leur représentant légal.⁴ La Chambre a rendu 61 décisions et ordonnances écrites (y compris les annexes mais à l'exclusion des ordonnances d'expurgation des transcriptions d'audiences) et 125 décisions orales. En outre, il a été versé 1 078 pièces au dossier de l'affaire en 2010 et la Chambre a siégé 96 jours. À

⁴ Chiffres tirés du tableau de bord tenu par le Greffe.

la fin de 2010, 119 victimes, représentées par trois équipes de représentants légaux, dont le Bureau du Conseil public pour les victimes, participaient à la procédure. Il avait été initialement prévu que la production des éléments de preuve s'achèverait en 2010 mais, comme suite aux allégations de la défense concernant le rôle joué par des intermédiaires employés par le Procureur et le refus de celui-ci de révéler l'identité de l'un d'eux, la Chambre a dû statuer sur un certain nombre de questions imprévues et a ainsi été amenée à décider, le 8 juillet 2010, de surseoir à la procédure. La production des preuves n'a pu reprendre que le 25 octobre 2010 après qu'une décision eut été rendue le 8 octobre 2010 au sujet de l'appel formé. Entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de décembre, la Chambre a entendu dix témoins.

12. Le procès de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo a commencé le 24 novembre 2009 devant la Chambre de première instance II. En 2010, la Chambre a continué d'entendre les témoins cités par le Procureur (23 témoins ont déposé), lequel a ainsi achevé la production des témoins qu'il entendait appeler à déposer le 8 décembre 2010, c'est-à-dire dans les délais prescrits par la Chambre en 2009. La Chambre a rendu 75 décisions et ordonnances (y compris les annexes mais à l'exclusion des ordonnances d'expurgation des transcriptions d'audiences) et 111 décisions orales. En tout, 1 485 documents ont été versés au dossier de l'affaire en 2010 et la Chambre a siégé 142 jours. À la fin de 2010, 364 victimes, représentées par deux équipes de représentants légaux, participaient à la procédure.

13. La Chambre de première instance III avait fait tout le nécessaire pour que le procès de Jean-Pierre Bemba puisse commencer dès que possible en 2010 mais, par suite du dépôt imprévu par la défense, en février, d'une motion contestant la compétence de la Cour et la recevabilité de l'affaire et étant donné les délais que supposait le dépôt de toutes les pièces écrites, notamment par les États intéressés, le début du procès, qui était prévu pour le mois d'avril, s'est inévitablement trouvé retardé, d'abord jusqu'en juillet 2010 puis, après la modification de la composition de la Chambre, jusqu'en septembre 2010. Le procès a réellement commencé le 22 novembre 2010 après qu'eurent été reçues 1 233 nouvelles demandes de participation des victimes à la procédure. À la fin de 2010, 1 258 victimes avaient été autorisées à participer à la procédure; elles sont représentées par deux équipes de représentants légaux. À la fin de l'année, la Chambre avait entendu les dépositions de trois témoins et la production des éléments de preuve s'est poursuivie en 2011. La Chambre a rendu 75 décisions écrites et ordonnances (y compris les annexes mais à l'exclusion des ordonnances d'expurgation des transcriptions d'audiences) et 19 décisions orales. En tout, 4 442 pièces ont été versées au dossier de l'affaire en 2010 et la Chambre a siégé 21 jours.

14. En 2010, les trois Chambres de première instance ont siégé au total 259 jours d'audience, soit nettement plus qu'en 2009. Globalement, la charge de travail des Chambres (compte tenu en particulier du nombre de témoins entendus par les Chambres de première instance et partant du nombre de pages de transcriptions à examiner) a beaucoup augmenté en 2010 par rapport à 2009, eu égard en particulier au fait qu'à mesure que les affaires avancent, il faut commencer à préparer les prononcés du jugement, de sorte que celui-ci puisse être rendu rapidement après la production des éléments de preuve et l'exposé des conclusions finales. Afin d'absorber cette charge de travail accrue, le personnel a été déployé avec souplesse et les méthodes de travail ont été rationalisées dans tous les cas où cela a été possible. En outre, on a eu recours au Fonds en cas d'imprévus pour pouvoir recruter du personnel supplémentaire lorsque les ressources et les effectifs existants sont apparus comme insuffisants pour pouvoir raisonnablement faire face au travail supplémentaire à accomplir.

4. Section des appels

15. Ayant dû statuer en 2010 sur six appels interlocutoires, la charge de travail de la Chambre d'appel a été comparable à ce qu'elle avait été en 2009, année pendant laquelle la Chambre avait été saisie de sept appels interlocutoires. Grâce aux mesures qu'elle a adoptées pour améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail, la Chambre d'appel a pu réduire les délais nécessaires pour statuer sur les appels interlocutoires. Comme aucun procès n'a été achevé en 2010, la Chambre d'appel n'a pas eu à connaître d'appels interjetés contre un verdict final.

16. La Chambre d'appel a dû statuer sur plusieurs appels dans l'affaire Lubanga après que la Chambre de première instance eut décidé, le 8 juillet 2010, de surseoir à l'examen de

l'affaire pour abus de procédure. Le 15 juillet 2010, la Chambre de première instance a également ordonné la levée d'écrou de M. Lubanga, décision dont le Ministère public a fait appel le lendemain. Le 23 juillet 2010, la Chambre d'appel a suspendu l'application de la décision de levée d'écrou jusqu'à ce qu'elle ait pu statuer sur l'appel.

17. Le 8 octobre 2010, la Chambre d'appel a rendu ses arrêts concernant les appels interjetés par le Procureur contre la décision rendue par la Chambre de première instance I le 8 juillet 2010 de surseoir la procédure contre M. Lubanga Dyilo et contre la décision orale du 15 juillet 2010 d'ordonner sa libération. La Chambre d'appel a infirmé ces deux décisions. En ce qui concerne le sursis à la procédure, la Chambre d'appel a considéré qu'alors même que le Procureur aurait dû, comme la Chambre de première instance le lui avait ordonné, divulguer l'identité d'un intermédiaire, c'était à tort que la Chambre de première instance avait immédiatement ordonné un sursis à la procédure. La Chambre de première instance aurait plutôt dû commencer par imposer des sanctions pour faire en sorte que ses ordonnances soient suivies d'effet. Considérant que la décision de libérer M. Lubanga Dyilo reposait entièrement sur la décision de surseoir à la procédure, que la Chambre d'appel avait infirmée, celle-ci a infirmé également la décision de libérer l'inculpé. La procédure a repris avec une conférence de mise en état le 11 octobre 2010.

18. Dans l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, la Chambre d'appel a, le 12 juillet 2010, rendu son arrêt au sujet de l'appel interjeté par M. Katanga contre la décision de la Chambre de première instance II en date du 20 novembre 2009 intitulée "Décision concernant la motion de la défense de Germain Katanga visant à obtenir le prononcé d'une déclaration de détention illicite et le sursis à la procédure". La Chambre d'appel a considéré à la majorité qu'eu égard aux faits et aux circonstances de l'affaire, la Chambre de première instance n'avait pas commis d'erreurs sur des points de droit, de fait ou de procédure lorsqu'elle avait décidé que la "Motion de la défense tendant à obtenir le prononcé d'une déclaration de détention illicite et le sursis à la procédure" avait été déposée tardivement.

19. Le 16 juillet 2010, la Chambre d'appel a rendu son arrêt concernant l'appel interjeté par M. Katanga contre la décision de la Chambre de première instance II en date du 22 janvier 2010 concernant les modalités de participation des victimes au procès. La Chambre d'appel a confirmé la décision de la Chambre de première instance II, citant l'arrêt qu'elle avait rendu le 11 juillet 2008 dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*.

20. Dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo, la Chambre d'appel a, le 19 octobre 2010, rendu son arrêt concernant l'appel interjeté par M. Bemba Gombo contre la décision de la Chambre de première instance III du 24 juin 2010 intitulée "Décision concernant la motion touchant la recevabilité et l'abus de procédure". La Chambre d'appel a confirmé la décision attaquée, considérant que, lorsqu'une Chambre de première instance doit statuer sur la question de savoir si l'issue d'une procédure judiciaire nationale constitue une décision de ne pas entamer de poursuites au sens du paragraphe 1 b) de l'article 17 du Statut, la Chambre de première instance doit, jusqu'à preuve du contraire, admettre la validité et l'effet des décisions des juridictions nationales.

21. Le 19 novembre 2010, la Chambre d'appel a rendu son arrêt concernant l'appel formé par M. Bemba Gombo contre les décisions de la Chambre de première instance III en date du 28 juillet 2010 concernant la révision de sa détention. La Chambre d'appel a considéré que la Chambre de première instance n'avait pas régulièrement procédé à cet examen et a ordonné à la Chambre de première instance III de procéder à un nouvel examen de la détention de M. Bemba.

B. Grand programme II –Bureau du Procureur

22. L'année 2010 a été pour le Bureau du Procureur la plus active de toutes et, comme les années précédentes, la charge de travail a dépassé les prévisions. Le Bureau du Procureur avait prévu de mener activement cinq enquêtes, mais il en a en fait mené six, dont deux à propos d'une nouvelle situation, laquelle n'avait pas été prévue non plus. Le nombre d'enquêtes dans le cas desquelles les suspects sont encore en liberté ou l'affaire est en instance a répondu aux prévisions. S'agissant de l'analyse de situations potentielles, le nombre de situations prises comme hypothèse, à savoir huit, a été dépassé et le Bureau du

Procureur a analysé en tout neuf situations. En ce qui concerne les procès, les hypothèses faites se sont pleinement matérialisées.

23. Le Bureau du Procureur a pu mener à bien toutes ces activités dans les limites du budget approuvé et n'a pas eu à avoir recours au Fonds en cas d'imprévus. Au contraire, sachant que d'autres organes de la Cour avaient besoin de ressources supplémentaires étant donné que leur charge de travail dépassait le niveau prévu, le Procureur a fait preuve de la plus grande prudence dans sa planification financière, conformément aux recommandations du Comité du budget et des finances et aux résolutions de l'Assemblée, et a établi un ordre de priorités judiciaires parmi ses activités et a fait preuve de toute la diligence voulue de manière à contribuer, grâce aux économies ainsi réalisées, à faire en sorte que la Cour dans son ensemble dispose des ressources financières supplémentaires dont elle avait besoin.

24. En 2010, le Bureau du Procureur a continué de suivre de près les procédures entamées au plan national dans différents pays pour s'assurer que des enquêtes soient ouvertes au sujet des crimes allégués et, lorsqu'il y a lieu, que les suspects soient ensuite poursuivis et jugés, l'intention étant de contribuer à faire en sorte que les auteurs de crimes internationaux graves ne restent pas impunis, sans pour autant étendre les activités et grever davantage les ressources financières de la Cour. Le Procureur continuera de suivre cette stratégie pendant l'année en cours et les années suivantes.

1. Analyses préliminaires

25. Indépendamment de son analyse des informations du domaine public, le Bureau du Procureur a reçu 418 nouvelles communications qui lui avaient été adressées conformément à l'article 15 du Statut de Rome, dont il a accusé réception et qu'il a entrepris d'analyser. Il a mené une analyse approfondie de la situation dans différents pays, dont les suivants:

a) Afghanistan

26. Le Bureau du Procureur a reçu 13 nouvelles communications concernant l'Afghanistan et entrepris de les analyser, de même que les informations du domaine public.

27. Le Bureau du Procureur a entretenu et développé ses contacts avec différentes personnalités et organisations afghanes ainsi qu'avec d'autres États intéressés et avec des ONG internationales afin de rassembler un complément d'information au sujet des schémas de la criminalité et des questions de complémentarité.

b) Colombie

28. Le Bureau du Procureur a reçu 11 nouvelles communications concernant la Colombie et entrepris de les analyser, de même que les informations du domaine public.

29. Le Bureau du Procureur s'est tenu constamment en rapport avec les autorités colombiennes afin de se renseigner au sujet des procédures entamées au plan national contre les personnes jugées directement responsables de crimes relevant de la compétence de la Cour.

30. Le Bureau du Procureur a organisé le 20 octobre 2010, dans le contexte de son examen préliminaire de la situation en Colombie, une table ronde d'ONG consacrée à la complémentarité; les participants ont commenté l'attitude des autorités colombiennes en ce qui concerne la lutte contre l'impunité, notamment par le biais de procédures menées dans le cadre de la justice et la paix.

c) Géorgie

31. Le Bureau du Procureur a reçu 9 nouvelles communications concernant la Géorgie et a poursuivi son analyse de plusieurs volumes de documents qui lui avaient été remis par les autorités russes et géorgiennes.

32. Le Bureau du Procureur a organisé deux missions à Moscou et à Tbilissi en mars et juin 2010 respectivement afin de se renseigner sur les enquêtes menées par les autorités

compétentes des deux pays au sujet des allégations de crimes relevant de la compétence de la Cour.

d) Côte d'Ivoire

33. Le Bureau du Procureur a reçu sept nouvelles communications concernant la Côte d'Ivoire, dont plusieurs avaient trait aux crimes qui auraient été commis à la suite du deuxième tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010 et a entrepris d'analyser ces communications ainsi que les informations du domaine public.

34. Le Bureau du Procureur a continué de suivre de près la situation en Côte d'Ivoire et s'est tenu en contact avec les principaux protagonistes de la crise afin d'empêcher que ne soient commis de nouveaux crimes.

e) Palestine

35. Le Bureau du Procureur a reçu 10 nouvelles communications concernant le territoire palestinien ainsi que plus de 15 communications juridiques d'experts, d'universitaires et d'ONG sur la question de savoir si la déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour déposée par l'Autorité nationale palestinienne en janvier 2009 répond aux dispositions du Statut de la Cour. Le Bureau du Procureur a publié un résumé des avis juridiques reçus.

36. Le Bureau du Procureur a poursuivi son analyse de la déclaration susmentionnée et a offert à toutes les parties intéressées l'occasion d'exposer leurs vues. Il a, dans le contexte de la table ronde d'ONG tenue le 20 octobre 2010, organisé une session thématique consacrée à l'examen préliminaire de la situation en Palestine.

37. Conformément à sa politique de complémentarité positive, le Bureau du Procureur a également étudié les possibilités d'encourager les procédures nationales de part et d'autre, notamment en prenant contact avec les autorités compétentes ainsi qu'avec les organisations internationales intéressées.

f) Nigéria

38. Le Bureau du Procureur a reçu 12 nouvelles communications concernant le Nigéria et entrepris de les analyser, de même que les informations du domaine public.

39. Le Bureau du Procureur a rendu publics les résultats de son examen préliminaire de la situation au Nigéria le 18 novembre 2010.

40. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses consultations constructives avec les autorités nigérianes.

g) République de Corée

41. Le 6 décembre 2010, le Bureau du Procureur a fait savoir qu'il avait reçu des communications concernant les deux incidents qui étaient survenus dans la mer Jaune pendant l'année.

42. Le Bureau du Procureur s'est employé, après avoir fait savoir qu'il procéderait à l'examen préliminaire de la situation, à réunir un complément d'informations auprès des sources pertinentes.

h) Guinée

43. Le Bureau du Procureur a reçu cinq nouvelles communications concernant la Guinée et a entrepris de les analyser, de même que les informations disponibles concernant les procédures entamées au plan national.

44. Le Bureau du Procureur a dépêché trois missions en Guinée en février, mai et novembre 2010 afin de rassembler, pour les analyser, des informations concernant l'enquête menée par les autorités guinéennes au sujet des crimes qui auraient été commis le 28 septembre 2009.

45. Le Bureau du Procureur s'est également attaché à empêcher que les élections présidentielles ne donnent lieu à la commission de nouveaux crimes.

i) Honduras

46. Le Bureau du Procureur a reçu cinq nouvelles communications concernant le Honduras et entrepris de les analyser, de même que les informations du domaine public.

47. Le 18 novembre 2010, le Bureau du Procureur a fait savoir qu'il avait entrepris l'examen préliminaire de la situation au Honduras. Les autorités honduriennes ont immédiatement proposé leur coopération.

48. Le Bureau du Procureur a détaché un de ses collaborateurs auprès de la Commission hondurienne de la vérité.

2. Enquêtes et poursuites

49. Dans le contexte de la situation en Ouganda, le Procureur a continué de suivre les crimes commis après la délivrance des mandats d'arrestation de Joseph Kony et consorts, en juillet 2005, y compris les crimes commis par d'autres parties, comme l'UPDF, et a demandé au gouvernement des informations concernant les procédures entamées au plan national.

50. Le Procureur a également continué de suivre la situation en ce qui concerne les réseaux d'approvisionnement et l'assistance qui pouvait être fournie directement ou indirectement aux suspects pour les aider à échapper à la justice.

51. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses efforts visant à mobiliser un appui en faveur de l'arrestation et de la remise des suspects en s'attachant à faire comprendre aux États et aux acteurs internationaux dans la région et ailleurs toute l'importance que revêtaient ces arrestations et il a continué d'évoquer ce problème persistant lors des principales réunions internationales auxquelles il a participé.

52. Dans le contexte de la situation en République démocratique du Congo, le Bureau du Procureur a réalisé au total 107 missions, dont des missions d'enquêtes mais aussi des missions liées à la situation des témoins à charge ainsi que des missions visant à mobiliser la coopération requise.

53. Dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, le Procureur a comparu devant la Chambre de première instance lors de la présentation des preuves à décharge ainsi que devant la Chambre d'appel. Il a, dans ce contexte, déposé 344 documents représentant 4 725 pages au total.

54. Dans l'affaire Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, le Procureur a achevé la production des preuves à charge en 69 jours d'audience (le nombre prévu était de 100) et a déposé devant la Chambre 530 pièces représentant au total 6 618 pages.

55. Dans l'affaire Bosco Ntaganda, le Procureur a continué de mobiliser un appui en faveur de l'arrestation et de la remise du suspect.

56. Dans l'affaire Callixte Mbarushimana, le Procureur a poursuivi son enquête et a demandé la délivrance d'un mandat d'arrestation le 20 août 2010. Il a, avec l'autorisation de la Chambre préliminaire, pris une part active à l'arrestation de M. Mbarishimana et aux perquisitions menées par la suite par la police française. Le Bureau du Procureur a déposé devant la Chambre préliminaire 16 documents représentant au total 635 pages.

57. Dans le contexte de la situation au Darfour (Soudan), le Bureau du Procureur a mené 21 missions d'enquête dans différents pays.

58. Conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU, le Procureur a présenté au Conseil deux rapports, en juin et décembre 2010, concernant l'avancement de ses enquêtes.

59. Le Procureur a poursuivi ses consultations avec différents gouvernements, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et des coalitions d'ONG afin de

faire en sorte que les suspects faisant l'objet de mandats d'arrestation soient isolés et détenus.

60. Dans l'affaire Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, le Procureur a versé au dossier de l'affaire sept documents représentant au total 54 pages.

61. Dans l'affaire Bahar Idriss Abu Garda, le Procureur a versé au dossier 13 documents représentant au total 47 pages et s'est tenu en contact avec les gouvernements intéressés, dont les Gouvernements de l'Égypte, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Kenya, afin de faciliter les contacts officiels de la Cour avec Abu Garda et avec le conseil retenu par celui-ci ainsi que pour faciliter son voyage à La Haye.

62. Dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus, le Bureau du Procureur a, après la délivrance d'une citation à comparaître, collaboré avec le Greffe afin d'assurer la comparution de ces deux individus à La Haye.

63. Le Bureau du Procureur a comparu devant la Chambre préliminaire I lors de la conférence de mise en état concernant cette affaire ainsi que lors des audiences de confirmation des charges. Dans ce contexte, il a versé au dossier de l'affaire 111 documents représentant au total 3 886 pages.

64. Dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo, le Bureau du Procureur a mené 26 missions d'enquête en République centrafricaine et dans d'autres pays. Il a comparu devant la Chambre préliminaire III lors de la conférence de mise en état et a commencé à présenter les preuves à charge devant la Chambre. Il a versé au dossier de l'affaire 331 documents représentant au total 4 014 pages.

65. Le Procureur a également continué de suivre les autres actes de violence commis dernièrement sur le territoire de la République centrafricaine et a demandé des informations concernant l'avancement des procédures entamées au plan national.

66. En ce qui concerne la situation au Kenya, le Procureur a, après avoir reçu l'autorisation de la Chambre préliminaire, ouvert des enquêtes sur les crimes qui auraient été commis par des membres de divers groupes. Il a mené 52 missions d'enquête au Kenya et dans d'autres pays et le Procureur s'est personnellement rendu en mission au Kenya, où il s'est entretenu, entre autres, avec le Premier Ministre et d'autres hautes personnalités du gouvernement ainsi qu'avec des représentants de la société civile.

67. Après neuf mois d'enquête, le Procureur a demandé que soient délivrées, conformément à l'article 58 du Statut de Rome, des citations à comparaître concernant six personnes impliquées dans deux affaires. Dans ce contexte, il a versé au dossier de l'affaire 58 documents représentant au total 5 473 pages.

C. Grand programme III – Greffe

1. Administration judiciaire

68. En ce qui concerne la situation en Ouganda, quatre documents au total, avec leurs traductions, ont été enregistrés et notifiés.

69. En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, il a été enregistré et notifié au total 3 389 documents et 1 315 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 238 audiences.

70. En ce qui concerne la situation au Darfour (Soudan), il a été enregistré et notifié au total 865 documents et 19 transcriptions d'audiences. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour six audiences.

71. En ce qui concerne la situation en République centrafricaine, il a été enregistré et notifié au total 4 558 documents et 83 transcriptions d'audiences, ainsi que des traductions. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 21 audiences.

72. En ce qui concerne la situation au Kenya, il a été enregistré et notifié 525 documents, à savoir: i) originaux et traductions des pièces déposées; et ii) documents concernant la situation et toutes les affaires connexes.

2. Traduction et interprétation

73. La Section d'interprétation et de traduction de la Cour a assuré des services d'interprétation pour les procès parallèles et, indépendamment du français et de l'anglais, a fait assurer des services d'interprétation vers et à partir du swahili (deux cabines pour deux procès différents), du lingala et du sango (à partir de novembre 2010).

74. Pour pouvoir assurer l'interprétation vers et à partir du sango, la Section a organisé une formation d'interprètes stagiaires qui a été dispensée intégralement en interne sur la base d'un programme de formation lui aussi mis au point par le Greffe. La formation a revêtu la forme de cours et d'ateliers et la formation linguistique a été dispensée par des interprètes de la Section, des interprètes vacataires de l'extérieur et des consultants spécialisés. Les interprètes sango étaient prêts à assurer leurs fonctions dès le début du procès Bemba. La terminologie sango liée au procès a également été établie par le Greffe, essentiellement par le Groupe de la terminologie et des références et par les interprètes sango stagiaires, avec l'assistance d'un linguiste sango. La Cour est la seule organisation internationale qui forme des interprètes dans ces langues et la seule juridiction où des services d'interprétation simultanée sont assurés dans ces langues.

3. Questions concernant l'aide juridique et les conseils

a) Section de l'appui aux conseils

75. Les hypothèses sur la base desquelles a été établi le budget pour 2010 prévoyaient qu'une assistance devrait être fournie à trois accusés indigents (aucune hypothèse n'avait été faite en ce qui concerne le nombre des victimes); le système d'aide judiciaire a fourni une assistance à six accusés et 2 257 victimes et a avancé les fonds nécessaires pour couvrir les frais afférents à la représentation de Jean-Pierre Bemba Gomba, déclaré non-indigent par le Greffier. Le Greffier a continué, conformément à l'ordonnance de la Chambre, à avancer les fonds nécessaires à la représentation légale de Jean-Pierre Bemba Gombo et a poursuivi ses investigations concernant le patrimoine de l'intéressé, ayant ainsi pu récupérer 25 700 euros en 2010. L'on trouvera en annexe VIII la synthèse du nombre d'accusés indigents et de demandes de participation des victimes à la procédure.

76. Le Greffe a également fourni un appui administratif et une assistance à toutes les équipes de conseils représentant les accusés ou les victimes.

77. Le Greffe a tenu plusieurs consultations avec les membres des professions juridiques et organisé différentes activités à leur intention, dont un nouveau Séminaire des conseils, complété pour la troisième fois par un programme de formation conçu à l'intention des avocats pouvant être appelés à exercer les fonctions de conseils devant la Cour.

78. Par ailleurs, le Greffe a reçu 79 nouvelles demandes d'inscription sur la liste de conseils. À l'issue de l'examen des dossiers, 38 personnes ont été ajoutées sur cette liste, ce qui a porté le nombre total de conseils agréés à 364. Le Greffe a également reçu 73 demandes d'inscription sur la liste d'assistants des conseils. Au vu des demandes présentées en 2010 et les années précédentes, le nombre total de personnes inscrites sur la liste d'assistants des conseils est actuellement de 78. La liste d'enquêteurs professionnels, enfin, comprend 27 membres.

79. Dans ce contexte, la campagne lancée pour encourager des juristes africaines à demander leur inscription sur la liste des conseils et la liste des assistants a commencé à porter ses fruits. Il a été reçu 24 demandes d'inscription sur la liste des conseils dont 7 ont été acceptées jusqu'à présent, et 25 demandes d'inscription sur la liste des assistants, dont 10 ont été acceptées.

b) Bureau du Conseil public pour la défense

80. Le Bureau du Conseil public pour la défense s'est employé pendant toute la période considérée à représenter les intérêts de la défense dans le contexte des situations au Darfour et en République démocratique du Congo. Il a continué de fournir des avis juridiques, d'établir des mémorandums et de fournir une assistance en temps réel pendant les audiences de la Cour (par le biais des transcriptions en temps réel) aux équipes chargées de la défense

de Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo, Jean-Pierre Bemba, Bahar Idriss Abu Garda, Abdallah Banda Abakaer Nourain, Saleh Mohammed Jerbo Jamus et Calixte Mbarushimana et aux conseils ad hoc comparaisant devant la Cour lors de la phase d'examen des situations. La Chambre de première instance III a également demandé au Bureau de fournir une assistance à l'équipe chargée de la défense de Jean-Pierre Bemba en commentant les demandes présentées par 1 233 victimes.

c) Bureau du Conseil public pour les victimes

81. La charge de travail du Bureau du Conseil public pour les victimes a beaucoup augmenté en 2010, le nombre de victimes représentées par le Bureau ayant augmenté de 82%.

82. Le Bureau du Conseil public pour les victimes a continué de fournir une assistance dans le contexte de toutes les situations et affaires portées devant la Cour, et a également fourni:

a) Un appui et une assistance à 31 représentants légaux de l'extérieur dans toutes les situations et affaires portées devant la Cour;

b) 150 avis juridiques et études à des représentants légaux de l'extérieur;

c) Une aide juridique et des services de représentation à 109 victimes dans la situation en République démocratique du Congo et les affaires connexes;

d) Une aide juridique et des services de représentation à 237 victimes dans la situation en Ouganda et l'affaire connexe;

e) Une aide juridique et des services de représentation à 1 556 victimes dans la situation en République centrafricaine et l'affaire Bemba;

f) Une aide juridique et des services de représentation à 23 victimes dans la situation au Darfour (Soudan) et les affaires connexes, conformément à la procuration signée par les représentants légaux de l'extérieur;

g) Une aide juridique à une centaine de victimes dans d'autres pays; et

h) En outre, le Bureau assiste tous les jours aux audiences dans l'affaire Lubanga, à toutes les audiences dans l'affaire Bemba et à certaines audiences dans le contexte du procès Katanga et Ngudjolo/Chui.

83. Le Bureau du Conseil public pour les victimes a publié un manuel en anglais et en français à l'intention des représentants légaux qui comparaisent devant la Cour ainsi qu'une brochure expliquant son rôle et son mandat.

4. Participation des victimes

84. La Section de la participation des victimes et des réparations, qui est leur premier point de contact, a reçu en 2010 2 239 demandes de participation de victimes à la procédure, soit deux fois plus qu'en 2009. Pendant la même période, le nombre de demandes de réparations reçues a plus que quintuplé. Pendant l'année, les Chambres ont autorisé 1 436 victimes à participer aux différentes procédures, pour la plupart dans le contexte de l'affaire Bemba au cours de la période ayant précédé le début du procès. L'on trouvera en annexe VIII le détail des demandes de participation des victimes à la procédure.

85. Dans le contexte de la situation en Ouganda, il a été reçu 311 nouvelles demandes de participation de victimes, ce qui a porté le nombre total de demandes reçues à 1 012.

86. En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, il a été reçu 47 nouvelles demandes de participation de victimes, ce qui a porté à 1 068 le nombre total de demandes reçues. Dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, la Chambre de première instance I a fait droit à 15 nouvelles demandes, ce qui a porté le nombre total de victimes admises à participer à la procédure à 118. Dans l'affaire Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, la Chambre de première instance II a fait droit à cinq nouvelles demandes, ce qui a porté à 624 le nombre total de victimes admises à participer à la procédure.

87. Dans le contexte de la situation au Darfour (Soudan), il a été reçu 63 nouvelles demandes de participation de victimes, ce qui a porté à 204 le nombre total de demandes

reçues. Dans l'affaire Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb"), la Chambre préliminaire I a fait droit à six nouvelles demandes de participation de victimes. Dans l'affaire Omar Hassan Ahmad Al Bashir, la Section a déposé huit documents expurgés. Dans l'affaire Bahar Idriss Abu Garda, la Chambre préliminaire I a fait droit à neuf nouvelles demandes de participation de victimes, ce qui a porté à 87 le nombre total de victimes admises à participer à la procédure. Dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus, la Chambre préliminaire I a accepté 89 nouvelles demandes de participation de victimes.

88. Dans le cas de la situation en République centrafricaine, il a été reçu 1 761 nouvelles demandes de victimes souhaitant participer à la procédure, ce qui a porté à 1 928 le nombre total de demandes reçues. Dans l'affaire du Jean-Pierre Bemba Gombo, la Chambre de première instance III a admis 1 312 nouvelles victimes à participer à la procédure.

89. S'agissant de la situation au Kenya situation, il a été reçu 645 demandes de représentation et 52 demandes de participation de victimes à la procédure, ce qui a porté à 54 le nombre total de demandes de participation qui ont été reçues.

90. La Section de la participation des victimes et des réparations a réalisé 46 missions pendant l'année. Les activités extérieures de la Section ont tendu principalement à fournir des informations exactes concernant la participation des victimes et les réparations pouvant être accordées par la Cour, a distribué des formulaires standard, a aidé les victimes qui avaient présenté des demandes incomplètes et a fourni une formation et un appui aux intermédiaires qui aidaient les victimes à constituer leurs dossiers ainsi qu'aux représentants légaux des victimes.

91. La Présidence a approuvé en septembre 2010 une version révisée des formulaires standard de demandes de participation et de réparations, et ce sont ces nouvelles versions qui sont depuis lors utilisées. Les nouveaux formulaires ont été établis à la suite d'un large processus de consultation aussi bien au niveau de la Cour qu'avec des interlocuteurs de l'extérieur, compte dûment tenu des exigences de la procédure judiciaire.

92. La demande du Procureur tendant à être autorisé à ouvrir une enquête concernant la situation au Kenya a accru la possibilité (envisagée par la disposition 3 de la Règle 50 du Règlement de procédure et de preuve) pour les victimes de faire des représentations à la Chambre préliminaire dans le contexte de son examen de la demande. La Section de la participation des victimes et des réparations a facilité le dépôt de quelque 400 représentations de victimes, dont 76 étaient des représentations collectives faites par des dirigeants communautaires au nom des groupes affectés.

5. Victimes et témoins

93. En ce qui concerne la protection des victimes et des témoins, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a fourni des avis d'experts aux différentes Chambres, aux parties et aux participants. Il a été reçu 11 nouvelles demandes d'admission au Programme de protection de la Cour, ainsi que quatre nouvelles demandes d'adoption de mesures locales de protection.

94. Dans le contexte du procès, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a fourni en 2010 un appui à 60 témoins (RDC I: 33; RDC II: 24; et RCA: 3), soit 5 de plus que le chiffre pris comme hypothèse par la Cour aux fins de l'élaboration du budget. Le nombre d'experts cités comme témoins a été de six, soit deux de plus que le chiffre retenu comme hypothèse. De même, le nombre d'accompagnateurs a été de six, soit un de plus que le chiffre pris comme hypothèse. L'on trouvera en annexe VIII la ventilation du coût de séjour au siège par témoin.

95. La durée maximum du séjour des témoins au siège a été de 22 jours, 41 jours et 19 jours respectivement pour les affaires RDC I, RDC II et RCA, alors que l'on avait estimé que la durée maximum du séjour serait de 10 jours par témoin.

96. En ce qui concerne ses rapports avec les Chambres, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a, en 2010, déposé 51 pièces devant les Chambres: 10 dans l'affaire Lubanga, 29 dans l'affaire Katanga/Ngudjolo Chui, 11 dans l'affaire Bemba et 1 dans l'affaire Abu Garda. En outre, l'Unité a transmis aux Chambres par courriel 27 autres rapports officiels.

97. En outre, des représentants de l'Unité ont assisté à 13 audiences. S'agissant des accords de réinstallation des témoins, l'Unité a élaboré une nouvelle approche à cet égard et a créé un Fonds spécial pour les réinstallations. Il a déjà été reçu des contributions volontaires au Fonds de quatre États.

98. Sur le plan opérationnel, l'Unité a maintenu en place des mesures locales d'intervention en Ouganda et en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et dans le contexte de la situation au Darfour, et a commencé vers la fin de 2010 à évaluer la possibilité de mettre en place de telles mesures dans le contexte de la situation au Kenya.

99. En 2010, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a facilité la comparution de 33 victimes et témoins dans l'affaire Lubanga (RDC I), de 26 témoins dans l'affaire Katanga/Ngudjolo (RDC II) et de 3 témoins dans l'affaire Bemba (RCA).

100. Pour ce qui est de l'appui psychosocial, l'équipe de l'Unité chargée du soutien aux victimes a fourni une aide aux témoins appelés à comparaître dans deux procès simultanés depuis le début de 2010. En novembre et décembre 2010, l'équipe a fourni des services d'appui aux témoins devant comparaître à trois procès simultanés en utilisant les ressources allouées pour deux procès seulement.

6. Information et sensibilisation

101. Des programmes d'information et de sensibilisation ont été menés pour expliquer le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la Cour dans le contexte de cinq situations et de dix affaires et notamment les 15 mandats d'arrestation annoncés publiquement. Des plans d'action ont également été élaborés pour que la procédure judiciaire puisse être suivie dans les pays dont la situation était examinée par la Cour et pour la faire connaître partout dans le monde par l'entremise des médias et de l'Internet.

102. La Cour a pu prendre contact avec les milliers de personnes affectées dans tous les pays dont elle examine la situation. Il a été organisé 537 réunions d'information à l'occasion desquelles 53 263 participants ont obtenu des réponses à leurs questions, et les programmes diffusés par les stations locales de radio et de télévision pour faire connaître les activités de la Cour ont atteint un public de près de 70 millions de personnes.⁵ En outre, la Cour a produit pour ses efforts de sensibilisation 98 programmes de radio et 77 programmes de télévision, y compris des résumés hebdomadaires du déroulement de deux procès.

103. La Cour s'est attachée à améliorer ses outils de communication et a notamment lancé une page sur YouTube et deux sites Flickr et Twitter et a élaboré et mis en œuvre des projets s'adressant plus particulièrement aux professions juridiques et aux milieux universitaires afin d'accroître le nombre de groupes clés et de publics qui sont régulièrement tenus informés des activités de la Cour dans les pays autres que ceux dont la situation est examinée. La Cour a, en collaboration avec l'Association internationale du Barreau, aidé les professions juridiques à mieux connaître et mieux comprendre l'œuvre menée par la Cour en organisant des réunions d'information dans le contexte de la campagne de l'"Appel aux juristes africaines". La Cour a également resserré ses contacts avec les professions juridiques et les milieux universitaires en organisant des voyages d'études à La Haye de groupes universitaires, en continuant de mener le programme de stages et de professionnels invités financé par la Commission européenne et d'autres institutions et en organisant au siège de la Cour la finale du concours international de procès simulés.

104. Il a été élaboré pour l'ensemble de la Cour une stratégie de l'information pour la période 2011-2013 qui a été approuvée par l'Assemblée à sa neuvième session. Cette stratégie a pour objet de développer les tactiques existantes, d'améliorer les approches suivies et de définir les objectifs opérationnels à atteindre dans quatre domaines prioritaires afin de mettre sur pied des programmes de communication durable avec les médias, l'opinion publique mondiale, les professions juridiques et les milieux universitaires.

⁵ Dont 25 millions au Kenya, pays dont la situation est nouvellement examinée par la Cour et n'avait pas été prise en considération lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour 2010.

7. Relations extérieures et coopération

105. Le Greffe a participé activement, par l'entremise du Cabinet du Greffier, à toutes les sessions du Groupe de travail de La Haye auxquelles il a été invité afin de veiller à ce que les États Parties reçoivent des informations cohérentes du Greffe et de la Présidence ainsi que, lorsqu'il y a lieu, du Bureau du Procureur concernant les questions d'intérêt commun. Cet effort a beaucoup contribué au succès de la neuvième session de l'Assemblée. Le Cabinet du Greffier a continué en outre d'entretenir d'excellentes relations de travail avec différentes organisations internationales et régionales de manière à mobiliser un appui accru en faveur du travail du Greffe aux échelons politique et opérationnel.

106. Toutes les demandes de coopération adressées aux États Parties sur les instructions des Chambres ont été transmises et suivies. En outre, l'on s'est attaché à mobiliser la coopération volontaire des États dans différents domaines relevant de la compétence du Greffe, comme la protection des témoins. Il a été ouvert dans ce contexte un nouveau Fonds d'affectation spéciale afin de financer les réinstallations de témoins dans des États tiers qui n'ont pas les moyens de couvrir les frais correspondants, et des contributions substantielles au Fonds ont d'ores et déjà été reçues.

8. Opérations hors siège

107. En 2010, la Section des opérations hors siège du Greffe a fourni un appui et une assistance à 146 missions en Ouganda. Le Bureau de Kampala a apporté son concours et son appui au personnel de la Cour en mission à l'occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome, notamment pour organiser les visites des responsables de la Cour et d'autres hautes personnalités des États Parties dans le nord de l'Ouganda et dans certaines régions de la République démocratique du Congo. Le Cabinet du Greffier a également fourni son assistance pour faire face à la charge de travail accrue liée à d'autres situations, comme les situations en République démocratique du Congo et au Kenya.

108. Une analyse des ressources allouées aux bureaux extérieurs de Kampala pour appuyer les activités entreprises dans le contexte de la situation en Ouganda a été examinée et soumise au Comité en avril 2010.⁶

109. La Section des opérations hors siège a fourni un appui et une assistance aux 396 missions réalisées en République démocratique du Congo par le Bureau du Procureur, le Greffe, les équipes de la défense et le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. Du fait de l'intensification des activités judiciaires et de l'arrestation de Callixte Mbarushimana, le Bureau avancé de Bunia a fourni une assistance à un certain nombre de missions réalisées dans les deux provinces du Kivu. En outre, le Bureau extérieur de Kinshasa a notifié et suivi 25 demandes de coopération judiciaire et d'assistance.

110. Comme indiqué au paragraphe 105 ci-dessus, la Section des opérations hors siège a, à l'occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome, organisé et coordonné une mission de 15 représentants d'États Parties au Bureau avancé de Bunia. Cela a été la première fois que les États Parties ont pu visiter un bureau extérieur de la Cour et se familiariser avec les activités menées à bien et les difficultés rencontrées par la Cour sur le terrain.

111. En République centrafricaine, la Section des opérations hors siège a fourni un appui et une assistance à 82 missions. Depuis le début de l'affaire Bemba, le Bureau de Bangui a fourni une assistance à toutes les parties et à tous les participants à la procédure. En outre, il a notifié au Ministère de la justice 20 demandes de coopération judiciaire et d'assistance.

112. En ce qui concerne la situation au Kenya, la Section des opérations hors siège a entrepris une analyse des moyens les plus propres à appuyer ses opérations dans le pays. La décision d'ouvrir un petit bureau d'appui temporaire à Nairobi a été approuvée par la Présidence le 23 septembre 2010. Entre septembre et novembre 2010, la Section a coordonné les négociations entreprises avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) au sujet des services devant être fournis au bureau extérieur une fois qu'il aurait été officiellement établi à l'intérieur du complexe de l'ONUN.

⁶ Rapport de la Cour sur le Bureau extérieur de Kampala: activités, défis et effectifs; mémorandums d'accord avec les pays dont la situation est estimée par la Cour (ICC-ASP/9/11).

9. Cour électronique et TIC

113. Comme suite au rapport du consultant concernant la Cour électronique, il a été créé un groupe de travail interorganes présidé par le Chef de la Section de l'administration judiciaire et auquel participent les points focaux des sections préliminaire, de première instance et d'appel, du Bureau du Procureur, de la Section de l'appui aux conseils, du Bureau du Conseil public pour les victimes, du Bureau du Conseil public pour la défense et de la Section des technologies de l'information et des communications. Ce groupe de travail se réunit chaque mois afin d'améliorer à l'intention de tous les usagers les systèmes électroniques mis en place pour faciliter la procédure.

114. La mise en place des systèmes électroniques de la Cour a également progressé et le module d'appui à la programmation et à la notification des activités de la Cour doit être mis en service fin février 2011. La mise au point du module de gestion des documents doit commencer au plan interne au début du mois de février 2011 avec l'assistance de la Section des technologies de l'information et des communications. L'élaboration du module d'interprétation a commencé en 2010 et se poursuit. Les essais du module d'appui aux activités de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins ont commencé fin décembre 2010.

10. Ressources humaines

115. La mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines de la Cour s'est poursuivie pendant toute l'année 2010. Le recrutement a avancé au rythme prévu et 55 nouveaux agents ont pris leurs fonctions, tandis que le pourcentage de départs a été inférieur à celui enregistré les années précédentes (environ 8 pour cent). Soucieuse d'attirer et de conserver à son service des administrateurs de haut calibre, la Cour a amélioré les conditions d'emploi des administrateurs recrutés sur le plan international en poste sur le terrain. Le système de gestion des performances a lui aussi été amélioré grâce à l'introduction d'un mécanisme permettant aux fonctionnaires de faire objection à leurs rapports de notation et à l'organisation d'une formation à l'intention des cadres. Des plans d'apprentissage stratégique ont été établis et mis en œuvre au sein de tous les organes de la Cour et plusieurs activités ont été réalisées afin d'améliorer le bien-être du personnel. La phase d'évaluation détaillée des besoins du programme de perfectionnement des cadres, qui s'adresse aux cadres de la Cour à tous les niveaux, a été menée à bien, et le programme débutera en 2011.

11. Sécurité et sûreté

116. En 2010, la Section de la sécurité et de la sûreté a continué de gérer et de garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des avoirs et de l'information de la Cour, tant au siège que sur le terrain. En outre, la Section a assuré la sécurité et la sûreté des audiences de la Cour, comme prévu par le calendrier des audiences, conformément aux décisions des Chambres. Sur le terrain, elle a assuré une gestion appropriée, conformément aux protocoles et aux politiques de sécurité de la Cour, de tous les risques auxquels sont exposés le personnel, les avoirs, l'information et les locaux de la Cour.

117. En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Section a organisé des programmes de formation et de sensibilisation à la sécurité de l'information et a poursuivi son contrôle et ses essais de l'infrastructure de sécurité informatique. Elle a également continué de s'employer à améliorer la sécurité de l'information sur le terrain en procédant à des évaluations de l'infrastructure et des pratiques existantes en la matière au sein des bureaux extérieurs de la Cour et en faisant l'essai de méthodes de communication sécurisées pour l'appui aux activités hors siège.

D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

118. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (le "Secrétariat") a continué de fournir un appui technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Ainsi, le Secrétariat:

a) A organisé, en en assurant le service, la reprise de la huitième session de l'Assemblée, qui n'avait pas été prévue au budget de 2010, ainsi que sa neuvième session,

tenues l'une et l'autre à New York pour des périodes de quatre et cinq jours de travail respectivement;

b) A assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité du budget et des finances et du Comité de contrôle du projet de locaux permanents;

c) A organisé et a assuré le service de deux sessions du Comité du budget et des finances, à La Haye;

d) A fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires et a notamment préparé la documentation concernant l'élection de six membres du Comité du budget et des finances;

e) A fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et aux divers organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée;

f) S'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action dans les résolutions ICC-ASP/5/Res.3, ICC-ASP/6/Res.2, ICC-ASP/7/Res.3 et ICC-ASP/8/Res.3 pour faciliter l'accès à l'information sur le site web de l'Assemblée;

g) A mobilisé des contributions et a géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée et a ainsi facilité la participation de 50 représentants de ces pays à la Conférence de révision ainsi qu'à la neuvième session de l'Assemblée; et

h) A correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, des particuliers, des organisations gouvernementales et d'autres organes compétents au sujet de questions touchant les travaux de l'Assemblée.

119. En 2010, le Secrétariat a également fourni un appui technique pour assurer le service des réunions de la Conférence de révision et a également fourni un appui au Bureau pour l'aider à mener à bien les préparatifs de la Conférence. Ainsi, le Secrétariat:

a) A organisé la Conférence de révision, avec l'assistance de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Gouvernement ougandais, tenue à Kampala pour une période de dix jours de travail; et

b) A fourni des services juridiques et des services techniques pour aider l'Assemblée dans ses préparatifs de la Conférence, et a notamment fourni un appui aux réunions du Bureau et de ses groupes de travail (voir para. 120); a aidé à définir la portée et les incidences financières et juridiques de la Conférence ainsi qu'à régler différentes questions pratiques et questions d'organisation;⁷ a préparé les tables rondes chargées de l'établissement du bilan de la justice pénale internationale et la participation des conférenciers;⁸ a organisé un débat de haut niveau lors de la conférence;⁹ a fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat à la Conférence de révision; a préparé la documentation de la Conférence; a entrepris des activités en vue de diffuser des informations concernant la Conférence; et a correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, des particuliers, des organisations non gouvernementales et d'autres organes compétents au sujet de questions touchant les travaux de la Conférence de révision.

120. Indépendamment des réunions plénières de l'Assemblée et de la Conférence de révision et des consultations informelles qui ont eu lieu à cette occasion, le Secrétariat a assuré au total le service de 119 réunions, comme suit:

- a) Bureau..... 24 (y compris la Conférence de révision) ;
- b) Groupe de travail de La Haye..... 46 ;
- c) Groupe de travail de New York..... 17 ; et
- d) Comité de contrôle..... 32.

⁷ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie II, ICC-ASP/8/Res.6, par. 8.

⁸ Ibid., par. 6, et Documents officiels ... reprise de la huitième session ... 2010 (ICC-ASP/8/20/Add.1), partie II ICC-ASP/8/Res.9, par. 3 à 5.

⁹ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie II, ICC-ASP/8/Res.9, par. 1.

121. Par ailleurs, le Secrétariat a traité au total 165 documents représentant 2 501 pages (dans les six langues officielles) en vue de la reprise de la huitième session, de la Conférence de révision et de la neuvième session, comme suit:

- a) Documentation de pré-session 265 documents et 3 865 pages;
- b) Documentation de session 351 documents et 2 172 pages; et
- c) Documentation d'après session 25 documents et 2 998 pages.

122. Le Secrétariat a également, en vue des deux sessions du Comité du budget et des finances, traité au total 198 documents représentant 1 782 pages dans les trois langues officielles.

E. Grand programme V – Bureau du projet de locaux permanents

123. Le processus de conclusion du contrat avec l'architecte a été mené à bien, le manuel du projet a été achevé et l'élaboration des plans préliminaires des locaux permanents a été finalisée, le tout dans les limites du budget fixé.

III. Questions intéressant l'ensemble des programmes

A. Plan stratégique

124. En 2010, la Cour a continué d'élaborer des stratégies opérationnelles concernant ses principaux domaines d'activité, notamment dans le domaine de l'information. En outre, elle a entrepris d'élaborer une stratégie concernant les activités de ses bureaux extérieurs. Un rapport initial a été présenté au Comité à sa quatorzième session.

125. Au plan interne, la Cour a continué de familiariser ses cadres et son personnel avec le plan stratégique et avec le processus de planification stratégique. Parallèlement, tous ses organes ont continué d'aligner plus étroitement les programmes de travail de leurs unités sur le plan stratégique de la Cour.

126. À la suite du dialogue constructif qu'elle a continué de mener avec le Groupe de travail de La Haye, la Cour a élaboré un processus annuel de planification stratégique à tous les niveaux qui permettra de préparer le projet de budget annuel sur la base d'une approche plus intégrée. Ce processus sera appliqué immédiatement en vue de la préparation du projet de budget pour 2012.

127. La Cour a également commencé d'harmoniser ses cycles de planification. La préparation du projet de budget pour 2012 sera le premier cycle budgétaire qui conjuguera systématiquement la planification stratégique, la gestion des risques et la préparation du budget dans le cadre d'un processus stratégique plus intégré.

B. Gestion des risques

128. Le projet initial de gestion des risques auxquels est exposée la Cour est presque achevé. Le projet comporte trois phases: identification des risques, analyse d'impact et sélection d'une stratégie et gestion des risques (planification et exécution).

129. La direction du projet a présenté ses recommandations au Conseil de coordination, qui a approuvé les mesures devant être appliquées. Le processus d'exécution sera suivi continuellement pour veiller à ce que les résultats prévus soient effectivement atteints.

130. La Cour a, en collaboration avec le Comité d'audit, fait des recherches sur les bonnes pratiques suivies par d'autres organisations internationales de dimensions comparables et a commencé à élaborer un cadre de référence de la gestion des risques. La première étape, mise en route à la fin de l'année en prévision du cycle budgétaire annuel, consiste à établir des registres des risques à tous les niveaux de la Cour. Une formation de base en matière de gestion des risques a été dispensée aux cadres. Des registres des risques sont établis à tous les niveaux de la Cour à partir de la Section. Ces registres seront également utilisés dans le contexte du cycle annuel de préparation du projet de budget. Les registres des risques font partie des outils de gestion de la Cour et seront mis à jour régulièrement. La Cour continuera de développer son système de gestion des risques.

C. Virements de fonds

131. Un montant de 200 000 euros a été viré du Groupe de la sensibilisation de la Section de l'information et de la documentation à la Section des opérations hors siège au titre de la rubrique du mobilier et de l'équipement afin de couvrir les dépenses afférentes à l'acquisition du matériel nécessaire à l'établissement du Bureau extérieur de la Cour au Kenya. Le projet ayant été entrepris tard dans l'année, les investissements prévus n'ont pas été réalisés avant la fin de l'exercice.

132. En outre, un montant de 300 000 euros a été viré de la rubrique des dépenses de personnel de la Section de la sécurité et de la sûreté à la Section de l'appui aux conseils, au titre des services contractuels, de façon à couvrir les dépenses afférentes à l'aide judiciaire.

133. Un autre virement de 275 000 euros a été opéré de la rubrique des frais généraux de fonctionnement de la Section de la détention à la Section de l'appui aux conseils, au titre des services contractuels, également afin de couvrir les dépenses afférentes à l'aide judiciaire.

D. Inventaires annuels

134. La Section des services généraux a procédé en décembre 2010 à un inventaire annuel de tout le matériel du siège et des bureaux extérieurs, à l'exception de ceux de Kinshasa et de Bangui, où le contrôle des inventaires avait été réalisé en octobre 2009 et mars 2010 respectivement. Les chefs de ces deux bureaux ainsi que le responsable du bureau de New York ont été invités à procéder à un inventaire détaillé, lequel devait être achevée au début de 2011, afin d'assurer un contrôle rigoureux de la gestion des avoirs.

135. Au 31 décembre 2010, l'inventaire comportait 8 250 articles représentant une valeur de 15,1 millions d'euros, soit 0,6 million d'euros de plus qu'en 2009, augmentation qui reflète 1,1 million d'euros de nouveaux achats réalisés en 2010, montant compensé en partie par 0,5 million d'euros passés par pertes et profits par suite de l'obsolescence, de l'usure, de la perte ou du vol de matériel. À la suite de cette opération de contrôle de la gestion des avoirs, il a été recommandé de passer par pertes et profits 294 articles dont le coût d'acquisition initial était de 0,3 million d'euros.

IV. Exécution du budget de l'exercice 2010

Aperçu de l'exécution du budget de la Cour

136. Le taux global d'exécution du budget de la Cour, y compris les dépenses afférentes à la Conférence de révision et des dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévus (voir par. 3 plus bas), a été de 100,48 pour cent, soit 104,5 millions d'euros au total sur un budget approuvé de 103,6 millions d'euros, ce qui reflète un dépassement de crédit de près de 0,9 million d'euros par rapport au budget approuvé. En tenant compte du revenu d'intérêts de la Cour, qui s'élève à 0,4 million d'euros, et d'autres revenus divers totalisant 0,1 million d'euros, le montant de 0,4 million d'euros a été prélevé sur le Fonds en cas d'imprévus, sous réserve de la certification de l'audit externe. En effet, pour la première fois, la Cour a pleinement épuisé les crédits ouverts à son budget-programme de 2010.

137. Le taux d'exécution du budget de la Cour, en excluant les dépenses correspondant à la Conférence de révision et au Fonds en cas d'imprévus, a été de 95,7 pour cent, soit 97,9 millions d'euros au total sur un budget approuvé de 102,3 millions d'euros. Le taux d'exécution pour la Conférence de révision a été de 107,2 pour cent, ce qui reflète un dépassement de crédit de près de 0,1 million d'euros par rapport au budget approuvé, d'environ 1,37 million d'euros.

138. La Cour a soumis au Comité du budget et des finances, le 18 décembre 2009 et les 15 avril et 10 mai 2010, des notifications qu'il devrait avoir recours au Fonds en cas d'imprévus à hauteur de 8,24 millions d'euros au total. Le taux d'exécution des notifications de recours au Fonds en cas d'imprévus a été de 62,4 pour cent, pour un total de 5,1 millions d'euros. La Cour ne pouvait pas prévoir, lors de l'établissement du budget de 2010, que plusieurs procès seraient menés parallèlement et a décidé d'établir le budget en prenant pour

hypothèse que les procès seraient consécutifs. De plus, la Cour ne pouvait pas prévoir l'évolution de la situation au Kenya. La Cour n'a cependant négligé aucun effort pour absorber les dépenses connexes dans les limites du budget-programme approuvé.

139. Le taux annuel moyen de vacance de postes en 2010 a été de 9,3 pour cent pour l'ensemble de la Cour, ce qui correspond à un taux d'exécution de 92,6 pour cent au titre des dépenses de personnel. Les taux de vacance au sein des grands programmes ont été passablement stables pendant toute l'année. Pour la Branche judiciaire, le taux annuel moyen de vacance de postes a été de 8,0 pour cent, soit un taux d'exécution de 89,5 pour cent au titre des dépenses de personnel. Dans le cas du Greffe, ces chiffres ont été de 9,4 pour cent et de 94,9 pour cent respectivement. Au Bureau du Procureur, le taux annuel moyen de vacance de postes a été de 6,5 pour cent, ce qui correspond à un taux d'exécution de 92,5 pour cent au titre des dépenses de personnel.

140. En 2010, la Cour a modifié ses méthodes de comptabilité afin de tenir compte du passif que représentent les jours de congé annuel accumulés du personnel. Aussi, les dépenses de personnel sont augmentées de 0,6 million d'euros par rapport à 2009.

141. La branche Judiciaire a atteint le taux d'exécution très élevé de 98,8 pour cent, soit 10,6 millions d'euros pour un budget approuvé de 10,7 millions d'euros. Le taux d'exécution relativement faible des bureaux de liaison se doit à l'adoption d'une résolution par l'Union africaine refusant l'accréditation d'un bureau de liaison africain et la décision de la Cour de ne pas aller de l'avant dans ces conditions.

142. Pour le Bureau du Procureur, le taux d'exécution a été de 94,2 pour cent, soit un chiffre identique à celui de l'exercice précédent. Les dépenses ont totalisé 25,3 millions d'euros, pour un budget approuvé de 26,8 millions d'euros. Les dépenses afférentes aux activités liées aux enquêtes au Kenya ont été intégralement absorbées grâce à la réaffectation à la nouvelle situation de personnel existant.

143. Le Greffe a atteint le taux d'exécution élevé de 98,0 pour cent, soit un total de 58,3 millions d'euros, pour un budget approuvé de 59,5 millions d'euros. La Direction du service de la Cour n'a dépensé que 93 pour cent de son budget, soit 1,29 million d'euros. La Section de la détention, quant à elle, a sous-utilisé son budget d'un montant de 0,45 million d'euros au chapitre de la location de cellules, du fait qu'elle n'a retenu que six cellules au lieu de douze. Autre budget largement sous-utilisé, celui de la Section d'interprétation et de traduction de la Cour, qui a laissé 0,47 million d'euros intacts en raison du report de recrutements d'administrateurs et de la réduction du recours au personnel temporaire en raison de la tournure des procédures judiciaires.

144. Dans le cas du Secrétariat, le taux d'exécution a été de 75,2 pour cent, ce qui s'explique par les retards intervenus dans le recrutement et par les économies réalisées grâce à un traitement plus efficace de la documentation.

145. S'agissant du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, le taux d'exécution (74,7 pour cent) a été encore inférieur du fait, principalement, que les postes vacants ont été pourvus plus tard que prévu.

146. Dans le cas du Bureau du Directeur de projet de locaux permanents, la faiblesse du taux d'exécution (67,7 pour cent) a été due: (a) au fait que les crédits ouverts au titre des services contractuels n'ont pas été intégralement dépensés en raison des retards intervenus dans les processus d'exécution; et (b) au fait que les frais financiers ont été inférieurs aux montants prévus, les fonds provenant du prêt accordé par l'État hôte ayant été remboursés par anticipation.

147. Le Mécanisme de contrôle indépendant est en cours de création et ses seules dépenses ont été les dépenses de personnel afférentes à un agent qui lui a été détaché à partir de juin 2010 sur la base d'un prêt remboursable par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, à New York. Le taux d'exécution n'a par conséquent été que de 31,4 pour cent.

148. L'on trouvera au tableau 1-1 une récapitulation des taux d'exécution du budget en 2010, à l'exclusion du Fonds en cas d'imprévus, par grand programme et par programme.

Tableau 1-1: Exécution du budget de l'exercice 2010 par grand programme et par programme (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Grand programme I				
Branche judiciaire	10 719	10 587	-132	98,8
Présidence	2 318	2 387	69	103,0
Chambres	7 758	7 908	150	101,9
Bureaux de liaison	643	292	-351	45,4
Grand programme II				
Bureau du Procureur	26 828	25 259	-1 569	94,2
Procureur	6 414	5 926	-488	92,4
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2 214	2 128	-86	96,1
Division des enquêtes	13 086	11 676	-1 410	89,2
Division des poursuites	5 114	5 529	415	108,1
Grand programme III				
Greffé	59 541	58 333	-1 208	98,0
Cabinet du Greffier	17 206	17 767	562	103,3
Division des services administratifs communs	20 784	20 446	-339	98,4
Direction du service de la Cour	18 276	16 991	-285	93,0
Section de l'information et de la documentation	3 276	3 130	-146	95,5
Grand programme IV				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 022	2 271	-751	75,2
Grand programme VI				
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	1 218	910	-308	74,7
Grand programme VII.1				
Bureau du Directeur du projet de locaux permanents	584	395	-189	67,7
Grand programme VII.5				
Mécanisme de contrôle indépendant	342	107	-234	31,4
Total Cour	102 254	97 863	-4 391	95,7

* Les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications. Les chiffres correspondant aux crédits ouverts et aux dépenses du Grand programme III pour les postes du Greffé et de la Division du service de la Cour ont été révisés pour tenir compte de la restructuration de la Section de la participation des victimes et des réparations, par le biais de laquelle les activités d'aide juridique ont été transférées à la Section d'appui aux conseils, sous le Cabinet du Greffier. Ce changement facilitera la comparaison des dépenses prévues et réelles.

149. Le tableau 1-2 récapitule les taux d'exécution du budget pour la Conférence de révision tenue en juin 2010, par grand programme et par programme.

150. Le Secrétariat a largement dépassé les crédits ouverts en raison des dépenses supplémentaires liées aux frais de voyage des conférenciers et aux coûts des services de consultants et de traduction qui n'avaient pas initialement été prévus au budget, et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a lui aussi enregistré un dépassement de crédits substantiel, les participants à la Conférence de révision étant plus nombreux que prévu.

Tableau 1-2: Exécution du budget de la Conférence de révision de 2010, par grand programme et par programme (en milliers d'euros)

<i>Grand programme /programme</i>	<i>Crédits ouverts au budget de 2010 pour la Conférence de révision</i>	<i>Dépenses afférentes à la Conférence de révision*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Grand programme I				
Branche judiciaire	24,5	29,6	-5,1	120,8
Présidence				
Chambres	24,5	29,6	-5,1	120,8
Bureaux de liaison				
Grand programme II				
Bureau du Procureur				
Procureur				
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération				
Division des enquêtes				
Division des poursuites				
Grand programme III				
Greffe	89,8	89,8		100,0
Cabinet du Greffier	83,8	70,4	13,4	84,0
Division des services administratifs communs				
Direction du service de la Cour	2,7	2,4	0,3	88,9
Section de l'information et de la documentation	3,3	17,0	-13,7	515,2
Grand programme IV				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	1 251,0	1 319,1	-68,1	105,4
Grand programme VI				
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	4,1	30,0	-25,9	731,7
Grand programme VII.1				
Bureau du Directeur du projet de locaux permanents				
Grand programme VII.5				
Mécanisme de contrôle indépendant				
Total Cour	1 369,4	1 468,5	-99,1	107,2

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

151. Le tableau 2-1 contient une décomposition des chiffres susmentionnés selon qu'il s'agit des dépenses de base ou des dépenses liées à des situations, à l'exclusion des dépenses du Fonds en cas d'imprévu. Pour les dépenses de base, le taux d'exécution a été de 94,7 pour cent, tandis que dans le cas des dépenses liées aux situations, le taux d'exécution a été de 96,7 pour cent.

Tableau 2-1: Exécution du budget de l'exercice 2010 décomposé en dépenses de base et dépenses liées à des situations (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/ programme</i>	<i>Dépenses de base</i>			<i>Dépenses liées à des situations</i>		
	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses**</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses* **</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Grand programme I						
Branche judiciaire	10 057	10 000	99,4	663	587	88,6
Présidence	2 318	2 386	102,9		1	
Chambres	7 096	7 322	103,2	663	586	88,5
Bureaux de liaison	643	292	45,4			
Grand programme II						
Bureau du Procureur	5 050	4 834	95,7	21 778	20 425	93,8
Procureur	2 956	2 703	91,4	3 458	3 223	93,2
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	903	779	86,3	1 312	1 349	102,9
Division des enquêtes	410	430	104,9	12 676	11 246	88,7
Division des poursuites	782	922	117,9	4 332	4 607	106,3
Grand programme III						
Greffe	30 865	29 754	96,4	28 676	28 580	99,7
Cabinet du Greffier	8 004	7 856	98,2	9 203	9 915	107,7
Division des services administratifs communs	14 946	14 632	97,9	5 838	5 808	99,5
Direction du service de la Cour	6 071	5 515	90,8	12 204	11 478	94,0
Section de l'information et de la documentation	1 845	1 751	94,9	1 431	1 379	96,4
Grand programme IV						
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 022	2 271	75,2			
Grand programme VI						
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	411	283	69,0	807	626	77,7
Grand programme VII.1						
Bureau du Directeur du projet de locaux permanents	584	395	67,7			
Grand programme VII.5						
Mécanisme de contrôle indépendant	342	107	31,4			
Total Cour	50 331	47 645	94,7	51 923	50 218	96,7

** Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications. Les chiffres correspondant aux crédits ouverts et aux dépenses du Grand programme III pour les postes du Greffe et de la Division du service de la Cour ont été révisés pour tenir compte de la restructuration de la Section de la participation des victimes et des réparations, par le biais de laquelle les activités d'aide juridique ont été transférées à la Section d'appui aux conseils, sous le Cabinet du Greffier. Ce changement facilitera la comparaison des dépenses prévues et réelles.

152. Le tableau 2-2 contient une décomposition des dépenses liées à la Conférence de révision selon qu'il s'agit des dépenses de base ou des dépenses liées à cette situation. Pour les dépenses de base, le taux d'exécution a été de 105,0 pour cent.

Tableau 2-2: Exécution du budget de la Conférence de révision de 2010 décomposé en dépenses de base et dépenses liées à des situations (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/ Programme</i>	<i>Dépenses de base</i>			<i>Dépenses liées à des situations</i>		
	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Grand programme I						
Branche judiciaire	24,5	29,6	120,8			
Présidence						
Chambres	24,5	29,6	120,8			
Bureaux de liaison						
Grand programme II						
Bureau du Procureur						
Procureur						
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération						
Division des enquêtes						
Division des poursuites						
Grand programme III						
Greffe	89,8	59,6	66,4		30,2	
Cabinet du Greffier	83,8	42,6	50,8		27,8	
Division des services administratifs communs						
Direction du service de la Cour	2,7				2,4	
Section de l'information et de la documentation	3,3	17,0	515,2			
Grand programme IV						
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	1 251,0	1 319,1	105,4			
Grand programme VI						
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	4,1	30,0	731,7			
Grand programme VII.1						
Bureau du Directeur du projet de locaux permanents						
Grand programme VII.5						
Mécanisme de contrôle indépendant						
Total Cour	1 369,4	1 438,3	105,0		30,2	

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

153. Le tableau 3-1 illustre l'exécution du budget de l'exercice 2010, à l'exclusion du Fonds en cas d'imprévus, par type de dépenses.

154. Les dépassements de crédits au titre du personnel temporaire, de 111 pour cent pour l'ensemble de la Cour, sont semblables à ceux de l'exercice précédent, qui étaient de 112,8 pour cent.

155. Les dépassements de crédits au titre des services de conseils, de 152,4 pour cent, étaient imputables à la nécessité de retenir les services de conseils supplémentaires pour Bahar Idriss Abu Garda, Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus. Des ressources supplémentaires ont également été mises à la disposition des équipes de conseils à la lumière des circonstances propres à chaque affaire et conformément aux règlements applicables. Un montant de 510 500 euros est inclus à titre de créance douteuse pour les honoraires de défense recouvrables de Jean-Pierre Bemba Gombo.

156. Les dépassements de crédits au titre du mobilier et du matériel (129,7 pour cent) sont dus à l'achat de trois véhicules pour les bureaux extérieurs de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, ainsi qu'à des frais de remplacement de matériel imputés à ce poste plutôt qu'au poste de Frais généraux de fonctionnement, qui affiche une économie correspondante pour la Section technologies de l'information et des communications.

Tableau 3-1: Exécution du budget de l'exercice 2010 par type de dépenses (en milliers d'euros)

<i>Poste</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Juges	5 634	5 905	-271	104,8
Frais de voyage des juges	154	116	37	75,7
<i>Traitements et indemnités des juges</i>	<i>5 788</i>	<i>6 021</i>	<i>-233</i>	<i>104,0</i>
Administrateurs	n/a	n/a	n/a	n/a
Agents des services généraux	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>60 172</i>	<i>55 746</i>	<i>4 427</i>	<i>92,6</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 865	8 728	864	111,0
Personnel temporaire pour les réunions	1 151	914	-237	79,4
Heures supplémentaires	390	350	-40	89,8
Consultants	393	470	77	119,6
<i>Total partiel, autres dépenses de personnel</i>	<i>9 797</i>	<i>10 462</i>	<i>664</i>	<i>106,8</i>
Frais de voyage*	4 844	4 262	-582	88,0
Frais de représentation	58	43	-15	74,5
Services contractuels	3 790	3 260	-530	86,0
Formation	945	844	-100	89,4
Conseils**	2 711	4 131	1 410	152,4
Frais généraux de fonctionnement	12 122	11 064	-1 058	91,3
Fournitures et matériaux	1 236	1 005	231	81,3
Mobilier et matériel	790	1 025	235	129,7
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>26 496</i>	<i>25 634</i>	<i>-862</i>	<i>96,7</i>
Total Cour	102 254	97 863	-4 391	95,7

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

** Des informations détaillées concernant la décomposition du budget des services de conseils ne sont pas disponibles. Les dépenses totales afférentes au Conseil pour la défense se sont montées à 2 896 000 euros et les dépenses afférentes au Conseil pour les victimes à 1 235 000 euros.

157. Le tableau 3-2 illustre l'exécution du budget de la Conférence de révision de 2010 par type de dépenses. Un montant de 400 000 euros a été viré de la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à celle des services contractuels de manière à couvrir les dépenses afférentes au personnel qui a été mis à disposition par l'Office des Nations Unies à Nairobi alors qu'elles avaient initialement été prévues au budget sous la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 3-2: Exécution du budget de la Conférence de révision de 2010 par type de dépenses (en milliers d'euros)

<i>Poste</i>	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Juges				
Frais de voyage des juges				
<i>Traitements et indemnités des juges</i>				
Administrateurs				
Agents des services généraux				
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	670,2	141,5	528,7	21,1
Personnel temporaire pour les réunions		103,6	-103,6	
Heures supplémentaires	16,6	7,2	9,4	43,4
Consultants		11,0	-11,0	
<i>Total partiel, autres dépenses de personnel</i>	686,8	263,3	423,5	38,3
Frais de voyage*	253,5	277,4	-23,9	109,4
Frais de représentation		3,6	-3,6	
Services contractuels	341,0	889,6	-548,6	260,9
Formation				
Conseil pour la défense				
Conseil pour les victimes				
Frais généraux de fonctionnement	76,7	34,5	42,2	45,0
Fournitures et matériaux	11,4	0,1	11,3	0,5
Mobilier et matériel				
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	682,6	1 205,2	-522,6	176,6
Total Cour	1 369,4	1 468,5	-99,1	107,2

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

158. Le tableau 4-1 contient un aperçu des taux d'exécution du budget de 2010 pour le Fonds en cas d'imprévu, par grand programme. Le taux global d'exécution a été de 62,4 pour cent, soit 5,1 millions d'euros au total, sur un montant demandé de 8,2 millions d'euros.

Tableau 4-1: Exécution du budget de 2010 pour le Fonds en cas d'imprévu, par grand programme (en milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Crédits demandés au budget de 2010</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Grand programme I				
Branche judiciaire	473	266	207	56,3
Grand programme III				
Greffes	7 768	4 878	2 890	62,8
Total Cour	8 241	5 144	3 097	62,4

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

159. Le tableau 4-2 illustre l'exécution du budget de 2010 pour le Fonds en cas d'imprévu, par type de dépenses.

Tableau 4-2: Exécution du budget de 2010 pour le Fonds en cas d'imprévu, par type de dépenses (en milliers d'euros)

<i>Poste</i>	<i>Crédits demandés au budget de 2010</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Juges				
Frais de voyage des juges				
<i>Traitements et indemnités des juges</i>				
Administrateurs				
Agents des services généraux				
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 280	2 473	3 807	39,4
Personnel temporaire pour les réunions	256	1 158	-902	453,1
Heures supplémentaires	32	4	28	11,2
Consultants	95	71	24	74,7
<i>Total partiel, autres dépenses de personnel</i>	<i>6 663</i>	<i>3 706</i>	<i>2 957</i>	<i>55,6</i>
Frais de voyage*	477	389	88	81,5
Frais de représentation				
Services contractuels	339	452	-113	133,4
Formation	86		86	
Conseil	94		94	
Frais généraux de fonctionnement	195	191	4	97,8
Fournitures et matériaux	42		42	
Mobilier et matériel	345	406	-61	117,7
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>1 579</i>	<i>1 438</i>	<i>140</i>	<i>91,1</i>
Total Cour	8 241	5 144	3 097	62,4

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

160. Le tableau 5 illustre la situation des effectifs par grand programme. Au 31 décembre 2010, 696 postes, soit 91,2 pour cent du total, étaient pourvus, soit un effectif total approuvé de 763 personnes, à l'exclusion des 5 agents élus.

Tableau 5: Tableau d'effectifs approuvé et postes pourvus, par type de postes (administrateurs et agents des services généraux)*

	<i>Postes approuvés</i> [1]	<i>Postes pourvus</i> [2]	<i>Recrutement en cours</i> [3]	<i>Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance pour lequel le recrutement n'a pas commencé</i> [4]	<i>Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance</i> [5]
Grand programme I	50	45	2	1	2
Grand programme II	215	199	9	0	7
Grand programme III	477	437	27	3	10
Grand programme IV	9	7	0	1	1
Grand programme VI	7	6	1	0	0
Grand programme VII.1	3	2	0	1	0
Grand programme VII.5	2	0	1	0	1
Total CPI	763	696	40	6	21

* Les chiffres excluent cinq postes d'agents élus (trois au Bureau du Procureur et deux au Greffe).

161. Le tableau 6 récapitule l'état des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice 2010.

Tableau 6: État des fonds d'affectation spéciale 2010

2010	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Allocations</i>	<i>Total des dépenses*</i>	<i>Écart</i>
T000	Fonds d'affectation spéciale général	8 850	8 387	463
T001	Programme de stages et de professionnels invités	1 697 096	1 100 257	596 839
T202	Projet d'outils juridiques	204 867	170 944	33 923
T305	Programme de séminaires pour les conseils	125 250	115 783	9 467
T308	Séminaire régional de Yaoundé (Cameroun)	77 500	40 782	36 718
T401	Participation des pays les moins avancés	218 000	94 504	123 496
Total		2 331 563	1 530 657	800 906

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

162. T000 Le Fonds d'affectation spéciale général a été utilisé pour permettre à l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins d'organiser en novembre 2010 un séminaire d'une journée sur le thème de la protection.

163. T001 Programme d'appui aux stagiaires et professionnel invité dans la Branche judiciaire, au Bureau du Procureur et au Greffe de la Cour. Ce programme porte sur la période allant d'avril à mars de l'année suivante. Les allocations portent par conséquent sur deux périodes: janvier-mars et avril-décembre. Le solde sera reporté sur la période janvier-mars 2011.

164. T202 Projet visant à coordonner l'introduction et la mise en œuvre du projet d'outils juridiques, et en particulier de la matrice des affaires, et son utilisation par les usagers extérieurs à la Cour. Ce projet est administré par le Bureau du Procureur.

165. T305 Programme administré par le Greffe pour financer des consultations entre la Cour et les professions juridiques, telles que représentées par les conseils sur la liste des conseils de la Cour.

166. T308 Programme administré par le Greffe pour appuyer l'organisation sur place même de séminaires à l'intention de leaders et groupes de la société civile (juges, avocats, hommes politiques, ONG, etc.) afin de faire mieux connaître l'œuvre de la Cour partout dans le monde. Le premier séminaire a eu lieu au Sénégal à la fin de 2009.

167. T401 Dans le cadre de ce programme, administré par le Secrétariat, les frais de voyage liés à la participation de représentants des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux sessions de l'Assemblée sont pris en charge par la Cour. Il s'agit d'un programme de caractère continu, de sorte que tout solde éventuel sera reporté sur l'exercice suivant.

168. De plus, en 2010, trois pays ont contribué le montant total de 566 077 euros au Fonds spécial pour les réinstallations. Le fonds a été établi afin de financer les réinstallations dans les pays hôtes de personnes à risque et, dans la mesure du possible, de renforcer les capacités des états parties admissibles.

169. Enfin, l'Assemblée a décidé de créer au sein du Greffe un fonds spécial afin de financer les visites familiales de détenus indigents, exclusivement au moyen de contributions volontaires d'États Parties, d'autres États, d'organisations non gouvernementales, de la société civile, de particuliers et d'autres entités.

Information complémentaire sur le taux d'exécution du budget, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévu, pour l'exercice 2010.

170. Le tableau 7-1 récapitule les taux d'exécution du budget en 2010, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévu, par grand programme et par programme. En tenant compte des dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévu pour les procès parallèles et de l'examen de la situation au Kenya, totalisant 5,1 millions d'euros, la Cour a dépensé 100,7 pour cent du budget, soit 103,0 millions d'euros.

Tableau 7-1: Taux d'exécution du budget 2010, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévus, par grand programme et par programme (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/programme</i>	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Écart imprévus en %</i>	<i>Taux d'exécution incl. Fonds</i>
Grand programme I				
Branche judiciaire	10 719	10 853	-134	101,2
Présidence	2 318	2 387	-69	103,0
Chambres	7 758	8 174	-416	105,4
Bureaux de liaison	643	292	351	45,4
Grand programme II				
Bureau du Procureur	26 828	25 259	1 569	94,2
Procureur	6 414	5 926	488	92,4
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2 214	2 128	86	96,1
Division des enquêtes	13 086	11 676	1 410	89,2
Division des poursuites	5 114	5 529	-415	108,1
Grand programme III				
Greffé	59 541	63 212	-3 671	106,2
Cabinet du Greffier	17 206	18 207	-1 001	105,8
Division des services administratifs communs	20 784	20 926	-142	100,7
Direction du service de la Cour	18 276	20 587	-2 311	112,6
Section de l'information et de la documentation	3 276	3 492	-217	106,6
Grand programme IV				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 022	2 271	751	75,2
Grand programme VI				
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	1 218	910	308	74,7
Grand programme VII.1				
Bureau du Directeur du projet de locaux permanents	584	395	189	67,7
Grand programme VII.5				
Mécanisme de contrôle indépendant	342	107	234	31,4
Total Cour	102 254	103 008	-754	100,7

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications. Les chiffres correspondant aux crédits ouverts et aux dépenses du Grand programme III pour les postes du Greffe et de la Division du service de la Cour ont été révisés pour tenir compte de la restructuration de la Section de la participation des victimes et des réparations, par le biais de laquelle les activités d'aide juridique ont été transférées à la Section d'appui aux conseils, sous le Cabinet du Greffier. Ce changement facilitera la comparaison des dépenses prévues et réelles.

171. Le tableau 7-2 récapitule les taux d'exécution du budget 2010, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévu, par grand programme et par programme. Le taux d'exécution des dépenses de base s'établit à 94,7 pour cent, tandis que celui des dépenses liées à des situations se situe à 106,6 pour cent.

Tableau 7-2: Taux d'exécution du budget 2010, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévu, par dépenses de base et dépenses liées à des situations (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/programme</i>	<i>Dépenses de base</i>			<i>Dépenses liées à des situations</i>		
	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses* imprévus en %</i>	<i>Taux d'exécution incl. Fonds</i>
Grand programme I						
Branche judiciaire	10 057	10 000	99,4	663	853	128,7
Présidence	2 318	2 386	102,9		1	
Chambres	7 096	7 322	103,2	663	852	128,7
Bureaux de liaison	643	292	45,4			
Grand programme II						
Bureau du Procureur	5 050	4 834	95,7	21 778	20 425	93,8
Procureur	2 956	2 703	91,4	3 458	3 223	93,2
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	903	779	86,3	1 312	1 349	102,9
Division des enquêtes	410	430	104,9	12 676	11 246	88,7
Division des poursuites	782	922	117,9	4 332	4 607	106,3
Grand programme III						
Greffé	30 865	29 754	96,4	28 676	33 458	116,7
Cabinet du Greffier	8 004	7 856	98,2	9 203	10 354	112,5
Division des services administratifs communs	14 946	14 632	97,9	5 838	6 290	107,7
Direction du service de la Cour	6 071	5 515	90,8	12 204	15 072	123,5
Section de l'information et de la documentation	1 845	1 751	94,9	1 431	1 741	121,7
Grand programme IV						
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 022	2 271	75,2			
Grand programme VI						
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	411	283	69,0	807	626	77,7
Grand programme VII.1						
Bureau du Directeur du projet de locaux permanents	584	395	67,7			
Grand programme VII.5						
Mécanisme de contrôle indépendant	342	107	31,4			
Total Cour	50 331	47 645	94,7	51 923	55 363	106,6

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications. Les chiffres correspondant aux crédits ouverts et aux dépenses du Grand Programme III pour les postes du Greffe et de la Division du service de la Cour ont été révisés pour tenir compte de la restructuration de la Section de la participation des victimes et des réparations, par le biais de laquelle les activités d'aide juridique ont été transférées à la Section d'appui aux conseils, sous le Cabinet du Greffier. Ce changement facilitera la comparaison des dépenses prévues et réelles.

172. Le tableau 7-3 illustre l'exécution du budget de 2010, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévus, par type de dépenses.

Tableau 7-3: Exécution du budget de 2010, y compris les dépenses imputées au Fonds en cas d'imprévus, par type de dépenses (en milliers d'euros)

<i>Poste</i>	<i>Ouverture de crédits</i>	<i>Dépenses *</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution incl. Fonds imprévus en %</i>
Juges	5 634	5 905	-271	104,8
Frais de voyage des juges	154	116	37	75,7
<i>Traitements et indemnités des juges</i>	<i>5 788</i>	<i>6 021</i>	<i>-233</i>	<i>104,0</i>
Administrateurs	n/a	n/a	n/a	n/a
Agents de services généraux	n/a	n/a	n/a	n/a
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	<i>60 172</i>	<i>55 746</i>	<i>4 427</i>	<i>92,6</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 865	11 201	-3 337	142,4
Personnel temporaire pour les réunions	1 151	2 072	-921	180,0
Heures supplémentaires	390	354	36	90,7
Consultants	393	541	-148	137,7
<i>Total partiel, autres dépenses de personnel</i>	<i>9 797</i>	<i>14 167</i>	<i>-4 370</i>	<i>144,6</i>
Frais de voyage	4 844	4 651	193	96,0
Frais de représentation	58	43	15	74,5
Services contractuels	3 790	3 712	78	97,9
Formation	945	844	100	89,4
Conseil **	2 711	4 131	-1 420	152,4
Frais généraux de fonctionnement	12 122	11 255	867	92,8
Fournitures et matériaux	1 236	1 005	231	81,3
Mobilier et matériel	790	1 431	-641	181,1
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	<i>26 496</i>	<i>27 073</i>	<i>-577</i>	<i>102,2</i>
Total Cour	102 254	103 008	-754	100,7

* Les chiffres concernant les dépenses de 2010 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modifications.

** Des informations détaillées concernant la décomposition du budget des services de conseils ne sont pas disponibles. Les dépenses totales afférentes au Conseil pour la défense se sont montées à 2 896 000 euros et les dépenses afférentes au Conseil pour les victimes à 1 235 000 euros.

Annexe I

Grand programme I: Branche judiciaire

A. Programme 1100: Présidence

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 1 - Un modèle de justice pénale internationale.	- Fournir un appui juridique et logistique à toutes les réunions de juges en formation plénière. - Émettre, en temps voulu, des décisions de haute qualité sur les recours portés devant la Présidence et sur les jugements qu'elle rend. - Négocier, au niveau bilatéral, des stratégies en matière d'exécution des peines.		La Présidence fournit un appui juridique et logistique à sept réunions des juges. La Présidence a rendu 14 décisions judiciaires et juridiques, dont la plupart, en raison de leur nature, sont demeurées confidentielles. 2 Quatre accords concernant l'exécution des peines ont été négociés et trois ont été conclus en 2010.
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation (OS 6).	Objectif 2 - Institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat.	- Mettre en œuvre la stratégie de relations extérieures. - Accueillir les visites officielles d'hôtes de la Cour. - Mener des déplacements au niveau international. - Organiser des réunions d'information à l'intention du corps diplomatique. - Participer aux réunions d'information des ONG. - Accorder des entrevues et des conférences de presse.	50 10 3 2 12 + 3	La Présidence a mené pendant toute l'année de larges activités de relations extérieures. Le Président et les Vice-Présidents ont accueilli quelque 115 visites officielles au total. Le Président et les Vice-Présidents ont réalisé 30 visites à l'étranger au total. Le Président s'est adressé au corps diplomatique lors des deux réunions d'information organisées par la Cour à leur intention en 2010. Le Président s'est adressé aux ONG lors des deux réunions d'information organisées par la Cour à leur intention en 2010. Des membres de la Présidence ont donné 19 interviews aux médias et ont participé à 4 conférences de presse.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 1 - Un modèle d'administration publique.	- Formations bien conçues et ciblées du personnel de la Branche judiciaire.		Plusieurs membres de la Présidence ont suivi des cours de langue. Une formation spécialisée à l'intention du personnel de la Présidence a été remise au début de 2011.
		- Organisation de séances d'information annuelles réunissant l'ensemble du personnel de la Cour.		1 Le Président a pris la parole lors d'une séance d'information réunissant l'ensemble du personnel le 30 juin 2010.
		- Communications du Président adressées à l'ensemble des organes de la Cour.		3 Le Président a adressé quatre communications à l'ensemble du personnel de la Cour.

B. Programme 1200: Chambres

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 1 - Un modèle de justice pénale internationale.	- Recrutement des effectifs des Chambres.	100%	Grâce à l'utilisation de méthodes administratives efficaces, comme l'utilisation de fichiers et de personnel temporaire (autre que pour les réunions), les délais de recrutement ont été considérablement réduits et la dotation en effectif est demeurée adaptée aux fluctuations de la charge de travail des Chambres pendant toute l'année 2010.
		- Mettre au point une nouvelle structure pour les Chambres.		Les aspects de la structure des effectifs et des méthodes de travail des Chambres appelant des modifications ont été identifiés en 2009 et la question est demeurée à l'examen en 2010.
	Objectif 2 - Un modèle d'administration publique.	- Mise en place de la nouvelle structure des Chambres et renforcement du travail d'équipe des juristes afin d'améliorer la flexibilité au niveau des divisions. - Formation des juristes et des assistants de recherche.	100%	L'introduction des modifications de la structure des effectifs et des méthodes de travail des Chambres a commencé en 2010, ce qui a amélioré l'efficacité, le travail d'équipe et la flexibilité. Les Chambres ont mené 8 jours de formation juridique en 2010. Le personnel des chambres a également suivi des cours de langue.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
		- Introduction de procédures visant à rationaliser le processus de catalogage des décisions et de recherche des documents.		Les Chambres ont mis au point des bases de données et des index de jurisprudence qui facilitent les recherches. En outre, il a été entamé des discussions concernant la possibilité de mettre en place un système de collecte et d'indexage de toutes les décisions au niveau de l'ensemble de la Cour.

C. Programme 1300: Bureaux de liaison

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Accroître constamment l'appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (OS 6).	Objectifs 1 et 2 - Une institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat.	- Suite donnée à toutes les demandes en matière de coopération avec les interlocuteurs pertinents au Siège de l'ONU jusqu'à ce qu'une réponse soit apportée. - Tenue de réunions d'information à l'intention des États à New York. - Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite. - Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation aux dites réunions; suivi des points examinés sur une base bilatérale et comptes rendus hebdomadaires à la Cour.		Le Bureau de liaison de New York a suivi jusqu'à leur conclusion deux demandes d'accords concernant des données spécifiques de coopération et plusieurs demandes d'informations de la Cour ainsi que de l'ONU. 3 Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui pour la tenue par des personnalités ou de hauts fonctionnaires de la Cour de six réunions d'information des États à New York ainsi qu'à une réunion d'information organisée au nom de l'Assemblée des États Parties. Le Chef du Bureau de liaison a organisé deux réunions d'information pour les ONG et une pour les Amis de la CPI. 6 – 10 visites Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui pour 12 visites de personnalités de la Cour et 2 visites du Secrétariat de l'Assemblée. Le Bureau de liaison de New York a suivi toutes les réunions pertinentes de l'ONU et le Chef du Bureau de liaison a eu de nombreuses réunions bilatérales afin de suivre les questions pertinentes. Le Bureau de liaison a rendu compte périodiquement à la Cour des faits nouveaux à signaler.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
		- Participation et intervention dans les séminaires et discussions concernant des questions intéressant la Cour.		Le Chef du Bureau de liaison de New York a participé fréquemment aux séminaires, tables rondes et autres réunions organisés au sujet de questions pertinentes par l'ONU, des États, des ONG et d'autres acteurs.
		- Fourniture d'un appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York.		Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui logistique pour deux sessions de l'Assemblée et un appui technique pour 19 réunions du Bureau et 16 réunions du Groupe de travail de New York. Cet appui technique a notamment revêtu la forme de la prise de notes et de l'établissement de comptes rendus des réunions. L'appui logistique a consisté notamment à préparer, distribuer, transporter et stocker les documents et les publications destinés aux réunions.

Annexe II

Grand programme II: Bureau du Procureur

A. Programme 2100 – Cabinet du Procureur (y compris Section des avis juridiques et Section des services)

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	Objectif 1 - Finalisation de l'élaboration et mise en œuvre intégrale du Manuel opérationnel.	- Proportion de protocoles et instructions opérationnelles permanentes prévus qui ont été effectivement élaborés et appliqués.	100%	Toutes les activités ont avancé conformément aux plans. Il a été décidé à l'issue de l'examen du Manuel opérationnel d'en élargir la portée de manière à englober les activités d'appui et les activités administratives du Cabinet du Procureur.
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 2 - Prestation de services d'une qualité correspondant au moins aux accords sur le niveau des services applicables à chaque unité. - Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques en 2010.	- Comparaison des normes de services effectives et publiées. - Proportion des améliorations et innovations effectivement mises en œuvre.	100% > Accords sur les niveaux des services 100%	La qualité de tous les services a été maintenue à un niveau égal ou supérieur à celui de 2009. Aucune opération n'a été retardée par suite de retards intervenus dans la prestation des services. Tous les objectifs ont été atteints comme prévu et dans les délais.

B. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	Objectif 1			
	- Remise au Comité exécutif de rapports analytiques périodiques sur les communications reçues et sur les questions de compétence, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'un examen préliminaire ou d'une enquête.	- Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif.	100%	Tous les rapports ont été communiqués en temps opportun, et validés.
	- Conformité aux procédures et réponse en temps opportun aux demandes d'assistance.	- Proportion de demandes non traitées en temps voulu ni conformément aux procédures matérielles et formelles; taux de conformité.	< 5%	1%
	- Élargissement de la gamme de fournisseurs d'informations et d'autres formes d'appui (de caractère général ou dans le cadre d'accords concernant des situations spécifiques), dont notamment la coopération en matière d'enquêtes ou de procès.	- Gamme disponible en 2010 par rapport à 2009.	Augmentation > 10%	Augmentation de 11% (la gamme de fournisseurs d'informations a été élargie en fonction des besoins liés aux nouvelles situations faisant l'objet d'enquêtes ou d'un examen préliminaire).
- Conclusion des accords de coopération prévus pour 2010.	- Proportion des accords de coopération effectivement conclus.	100%	Le Bureau du Procureur n'a pas eu à conclure des accords spécifiques en 2010, indépendamment des arrangements ad hoc concernant des demandes ponctuelles d'assistance, qui ont tous été prêts de façon satisfaisante. La Division a également contribué à la préparation de 100% des accords de coopération prévus au niveau de l'ensemble de la Cour, processus qui se poursuit.	

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (OS 5).	Objectif 2 - Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation.	- Mise en œuvre effective comparée à la mise en œuvre prévue.	100%	90%
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation (OS 6).	Objectif 3 - Réalisation d'au moins 85% des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur.	- Taux effectif de réalisation des objectifs annuels.	> 85%	95% La Division a resserré son interaction avec les parties prenantes, ce qui a permis de mobiliser un appui accru en faveur de la Cour en général et du Bureau du Procureur en particulier.

C. Programme 2300: Division des enquêtes

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	Objectif 1 - Objectifs en matière de collecte de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs atteints pour les cinq enquêtes et examens préliminaires.	- Comparaison de la collecte de données prévue avec la collecte effective de données. - Enquêtes semestrielles de satisfaction faisant état de produits analytiques (équipe conjointe, équipe affectée au procès, Comité exécutif).	Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise. > 90% de résultats satisfaisants	En 2010, la Division des enquêtes a poursuivi cinq enquêtes en cours et a respecté tous les délais applicables. Trois des cinq enquêtes ont débouché sur la présentation à la Chambre préliminaire de demandes de délivrance de mandats d'arrestation et de citations à comparaître. En outre, la Division a fourni un appui pour trois affaires faisant l'objet d'un procès et trois autres dans le cas desquelles l'accusé est en fuite. Les produits, la collecte et l'analyse des éléments de preuve et l'appui fourni à la Division des poursuites dans le cadre des procès ont été jugés satisfaisants et conformes aux objectifs fixés.
	- Application de la stratégie concernant les victimes dans le cadre des enquêtes.	- Niveau d'application de la stratégie conforme aux prévisions.	Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise.	Tous les objectifs de la stratégie concernant les victimes ont été atteints (0% d'écart).

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Tenir à jour et renforcer plus encore le un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (OS 2).	Objectif 2 - Aucun incident en matière de sécurité affectant les témoins ou le personnel qui soit la conséquence d'une exposition regrettable provenant d'un danger ou d'une carence de la part du Bureau du Procureur.	- Nombre d'incidents en matière de sécurité affectant les témoins ou le personnel qui soient la conséquence d'une exposition regrettable à un danger ou d'une carence de la part du Bureau du Procureur.	zéro	En 2010, il n'y a eu aucun incident imputable à une exposition regrettable à un danger ou à une carence de la part du Bureau du Procureur.

D. Programme 2400: Division des poursuites

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	Objectif 1 - Soumission de demandes concises et de qualité dans les délais stipulés (en temps opportun et approuvées à la suite d'un examen par les pairs ou par le Procureur adjoint). - Présentation efficace d'éléments de preuve devant les Chambres préliminaires et les Chambres de première instance.	- Taux d'acceptation des demandes approuvées par le conseil d'examen par les pairs et présentées dans les délais. - Proportion d'examens bimensuels de l'avancement des affaires et des mises à jour de l'approche stratégique approuvée par le Procureur et le Procureur adjoint.	100% 100%	Tous les projets de demandes ont été approuvés et remis dans les délais. Une très grande normalisation a facilité les examens et a réduit la nécessité de révisions. Tous les examens ont été approuvés par le Procureur. Une plus grande normalisation a facilité les examens.

Annexe III

Grand programme III: Greffe

A. Programme 3100: Cabinet du Greffier

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	Objectif 1 - Fourniture d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire.	- Évaluations régulières avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel.		100%
Tenir à jour et renforcer plus encore le un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (OS 2).	Objectif 2 - Maintien d'un environnement sûr dans les locaux du siège. - Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/à l'échelle internationale. - Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité de l'information.	- Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour. - Réaction des agents de sécurité aux situations d'urgence dans les deux minutes. - Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (notions de base et connaissances avancées). - Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). - Réalisation du test de pénétration du réseau et diminution du niveau de vulnérabilité. - Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001.	100% 100% 100% 100%	100% 97 % de toutes les personnes se rendant sur le terrain. 85 – 94 % sur le terrain selon la localité. Le test de pénétration du réseau a été réalisé et il a été rendu compte de ses résultats. Les recommandations issues de l'essai sont intégrées aux projets et aux programmes de la Section des technologies de l'information et des communications.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
				L'évaluation des risques n'a pas été réalisée en 2010 pour éviter les doubles emplois: le cabinet Deloitte & Touche a présenté en 2010 un rapport sur les risques informatiques et le cabinet ACT Management a soumis un rapport concernant les questions que soulevaient les systèmes informatiques de la Cour.
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1). Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	Objectifs 1 et 3 - Protection des intérêts juridiques de la Cour.	- Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les opérations de la Cour. - Nombre de cas résolus de manière satisfaisante.	10 50	8 23
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 4 - Réduction des risques financiers et des risques de gestion.	- Pourcentage de problèmes repérés par l'audit interne visés par les plans d'action. - Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs.	100% 6	43% 6

B. Programme 3200: Direction des services administratifs communs

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 1 - Mise en place d'un système intégré de gestion et utilisation à 100% du système de renseignement opérationnel. - Application de mesures d'économie.	- Nombre de modules du système intégré disponibles. - Nombre de rapports de renseignement opérationnel disponibles.	50 20	40 9 – Les mesures d'économie appliquées ont tendu notamment à utiliser de façon flexible les ressources existantes (réaffectations et redéploiements). L'on s'était également attaché à revoir et à normaliser les procédures et les services.
Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée (OS 9).	Objectif 2 - Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes.	- Ajustement des montants proposés et de la répartition des ressources.	5% au maximum de réduction ou de réaffectation.	Les propositions budgétaires de la Cour réduites ou réaffectées par le Comité du budget et des finances et l'Assemblée des États Parties sont demeurées dans la fourchette prévue pour 2010.
Recruter et valoriser du personnel qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion (OS 10).	Objectif 3 - Mise en place d'une stratégie de promotion.	- Nombre d'objectifs mis en œuvre en 2010 n'ayant aucune conséquence budgétaire. - Nombre d'objectifs mis en œuvre en 2010 ayant des conséquences budgétaires.	80% de tous les objectifs. 20% de tous les objectifs.	Des plans d'apprentissage stratégiques ont été élaborés et mis en œuvre au niveau de l'ensemble de la Cour. Il a été entrepris un programme de perfectionnement des cadres; il a été adopté de nouvelles politiques de gestion des ressources humaines et les conditions d'emploi des administrateurs recrutés sur le plan international en poste sur le terrain ont été améliorées.

C. Programme 3300: Division du service de la Cour

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Mener 4 ou 5 nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins 4 procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1).	Objectif 1 - Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. En 2009, un appui a été fourni pour 200 jours d'audience. - Services efficaces et efficaces fournis aux parties requérantes et aux Chambres.	- Nombre de jours d'audience achevés avec succès. - Réponse aux demandes dans un délai d'une semaine.	100%	Fourniture d'un appui approprié par CMS. Appui fourni à 100%.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Tenir à jour et renforcer plus encore le un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (OS 2).	Objectif 2 - Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation.	- Nombre de victimes et de témoins qui ont été convenablement protégés.	100%	Les mesures et procédures de protection ont toutes été appliquées avec succès.
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 3 - Utilisation dans toutes les langues d'une terminologie exacte et cohérente dans les textes traduits et les services d'interprétation. - Utilisation efficace et efficiente de tous les services de traduction. - Nombre adéquat d'interprètes permanents et indépendants et d'interprètes de terrain.	- Nombre de recherches mensuelles effectuées par les utilisateurs actifs au moyen des outils linguistiques. - Nombre de demandes ayant donné lieu à un double emploi. - Nombre de demandes d'interprétation et d'interprétation de terrain auxquelles il a été donné suite.	200 (minimum) 0% 90%	Environ 400 recherches par mois par usager. 82 demandes ont été annulées pour cause de double emploi. Il a été donné suite à 169 demandes de services d'interprétation.

D. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Approfondir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (OS 4).	Objectif 1 - Meilleure information et meilleure perception des activités judiciaires auprès des acteurs clés et du grand public. - Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes.	- Nombre d'entretiens avec des groupes cibles. - Taux estimatif d'écoute de la radio et de la télévision. - Proportion de demandes de victimes dûment remplies.	50 par situation 80% des communautés concernées par situation. 75%	Ouganda: 136 RDC: 221 Soudan: 70 RCA: 96 Ouganda: 8,5 millions RDC: 25 millions Soudan: 10 millions RCA: 1 million. 66% des demandes traitées avaient été remplies comme il convient.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
	- Expression d'attentes réalistes quant à la portée des activités de la Cour.	- Nombre de publications distribuées.	20 000 par situation	Ouganda: 21 489 ¹⁰ DC: 23 206 ¹¹ Soudan: 8 446 ¹² RCA: 3 647 ¹³
Assurer la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale (OS 7).	Objectif 2 - Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour.	Dans les pays concernés: - Nombre d'heures de résumés audio diffusés à la radio. - Nombre d'heures de résumés vidéo diffusés à la télévision. - Nombre de projections de résumés vidéo. - Nombre de participants atteints directement grâce aux sessions d'information. - Nombre de sites de projection mobiles. - Nombre de vidéos à l'état brut utilisés par les médias. - Augmentation du nombre d'accès au service de retransmission du site web de la Cour. - Nombre de visiteurs ayant suivi une séance d'information au siège.	40 heures 50 heures 50 20% de plus qu'en 2009 par situation 2 60 15% 10% de plus qu'en 2009	Ouganda: N/A ¹⁴ RDC: 49 heures Soudan: N/A ¹⁵ RCA: 67 heures Ouganda: N/A RDC: 48,53 heures Soudan: N/A RCA: 61,38 heures Ouganda: N/A RDC: 73 Soudan: 19 RCA: 83 Ouganda: 23 100 (11% +) RDC: 21 122 (9% +) Soudan: 1,899 (66% +) RCA: 6,836 (32% +) N/A les sites sont reliés aux projections de résumés vidéo (voir ci-dessus). 70 113 233 (95 000 en 2009) 10 302 (6 276 en 2009)

¹⁰ Sur le nombre total de publications distribuées en Ouganda, 17 645 étaient des documents d'information et 3 844 des recueils juridiques.

¹¹ Sur le nombre total de publications distribuées en République démocratique du Congo, 15 320 étaient des documents d'information et 7 886 des recueils juridiques.

¹² Sur le nombre total de publications distribuées dans le contexte de la situation au Darfour (Soudan), 8 147 étaient des documents d'information et 319 des recueils juridiques.

¹³ Sur le nombre total de publications distribuées en République centrafricaine, 3 488 étaient des documents d'information et 159 des recueils juridiques.

¹⁴ L'Ouganda n'a pas diffusé de résumés audio des procès et de la procédure préliminaire concernant les affaires liées à d'autres situations. Cependant, il a été diffusé en 2010 168 heures de programmes de radio concernant la CPI produits localement.

¹⁵ La Cour n'a pas conclu de contrats rémunérés avec les stations de radio ou de télévision qui diffusent les résumés audio et les vidéos des programmes produits par la Cour. L'on estime néanmoins que les stations de radio et les sites web des partenaires ont diffusé en 2010 les productions ci-après du siège: affaire Al Bashir – arrêt rendu en appel – résumé en anglais, arabe et français pour la radio et la télévision (programme "À l'audience" et résumé audio et vidéo); "Adam n'ira pas à l'école samedi" – en fur (2 disques), zagawa, masalit et arabe; résumé de la situation et des affaires concernant le Darfour (Soudan) – versions en anglais et en arabe (pour les camps de réfugiés au Tchad) – sensibilisation; 21 programmes radiodiffusés "Demandez à la Cour" en arabe et résumés de la procédure dans l'affaire Abu Garda.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
		- Augmentation du nombre d'interviews données aux médias.	100	Ouganda: 65 (67 en 2009) RDC: 841 (1 001 en 2009) Soudan: 49 (3 en 2009) RCA: 305 (273 en 2009) Siège: 1 339 (415 en 2009)

E. Programme 3500: Direction des victimes et des conseils

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	Objectif 1			
	- Dispenser une représentation et des conseils juridiques dans le cadre des procédures engagées devant la Cour.	- Nombre de représentations légales assurées.	30	SSC: 9 SPVR: 2 jusqu'au 28/02/2010
	- Préparer les documents appropriés pour les équipes de représentants légaux ou pour les équipes de la Défense.	- Nombre de rapports et documents déposés devant les Chambres.	150	SSC: 91 SPVR: 77
	- Respect scrupuleux des règles de confidentialité par l'ensemble du personnel des unités administratives faisant partie du programme.	- Nombre d'incidents résultant du traitement inadéquat d'informations confidentielles.	Néant	SSC: Néant SPVR: 2 (1 imputable à un représentant légal, 1 à la perte d'un courrier envoyé par DHL)
	- Établir des critères transparents pour la fourniture d'un soutien juridique aux équipes de juristes.	- Nombre de demandes justifiées ayant trait à une violation de la confidentialité.	Néant	SSC: Néant SPVR: 1 (imputable à un représentant légal)
Approfondir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (OS 4).	Objectif 2			
	- Les suspects, les personnes accusées et les communautés de victimes sont informées de leur droit à un procès équitable et de leurs droits à participer aux procédures et à obtenir réparation.	- Pourcentage de victimes utilisant pour leurs demandes les formulaires standard.	>95%	100%
		- Pourcentage de suspects et de personnes accusées se servant des formulaires appropriés pour solliciter l'aide judiciaire aux frais de la Cour.	>75%	100%
		- Nombre d'intermédiaires.	10	80
	- Système efficace d'aide judiciaire aux frais de la Cour.	- Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour.		SSC: 12 SPVR: 8 victimes ont demandé une aide judiciaire (jusqu'au 28/02/2010)
		- Proportion des versements d'honoraires au titre de l'aide judiciaire effectués sous 30 jours.	95%	100%

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
	- Système efficace de traitement des demandes des victimes.	- Pourcentage de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception.	95%	Le siège de la Cour accuse réception de 80% des formulaires, mais seulement lorsqu'un représentant légal représente les intérêts des victimes.
		- Pourcentage de demandes de victimes entrées dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception.	95%	80%
	- Familiarisation des juristes et des avocats dans certains pays aux procédures engagées devant la Cour.	- Nombre d'avocats formés par an.	>40	150 (séminaire)
		- Nombre d'associations internationales participant chaque année aux sessions d'information de la Cour.	>5	19

Annexe IV

Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Organiser des conférences de qualité: reprise de la huitième et neuvième sessions de l'Assemblée à New York, et deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye.</p> <p>En outre, le Secrétariat a assuré le service des réunions de plusieurs organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier le Comité de contrôle du projet de locaux permanents et le Groupe de travail de La Haye.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conférences et les réunions se tiennent comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les réunions se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport. - Tous les points de l'ordre du jour sont examinés. - Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques. - Les participants prenant part aux réunions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées. 	Sans objet	<p>Des services de conférence et de réunions de haute qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et distribués aux États Membres en temps opportun en dépit des retards intervenus dans la réception de certains documents.</p> <p>Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</p>
<p>Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leur mandat en assurant des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence; rédiger, coordonner et communiquer les documents; vérifier que les divers organes de la Cour respectent les dispositions régissant l'établissement et l'envoi en temps opportun des documents; recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre au Secrétariat de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique; veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les États et les membres du CBF bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions. - Les États et les membres du CBF bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour. 	Sans objet	<p>Le Secrétariat a traité en vue des quatorzième et quinzième sessions du CBF 1 782 pages de documents de pré-session, de session et d'après-session, comme indiqué dans le tableau ci-après.¹⁶</p> <p>Le Secrétariat a, en vue de la reprise de la huitième et de la neuvième sessions de l'Assemblée, traité 6 496 pages de documents de pré-session, de session et d'après-session, comme indiqué dans le tableau ci-après.¹⁷</p> <p>Toutes les informations disponibles et toute la documentation demandée concernant les travaux de l'Assemblée et de la Cour ont été fournies sur demande, ce qui a aidé les États à s'acquitter de leur rôle. Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.</p>

¹⁶ Dans trois langues officielles.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut relatives à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.	- Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.		Sans objet	
Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via Internet, auprès des États Parties et des autres organisations intéressées.	- Permettre la diffusion effective de documents et d'informations, notamment via Internet, auprès des États Parties.	- Les participants aux sessions se disaient satisfaits des dispositions prises et des informations fournies. - Accès immédiat aux informations et aux documents.	Sans objet	Toutes les informations disponibles et toute la documentation demandée concernant les travaux de l'Assemblée et de la Cour ont été fournies sur demande, ce qui a aidé les États à s'acquitter de leur rôle. Les participants se sont dits satisfaits des services fournis. À la neuvième session de l'Assemblée, le Secrétariat a distribué aux délégations des clés USB contenant la plupart des documents de pré-session disponibles, ce qui a réduit le volume des 11 000 pages de documents imprimés normalement distribués. Le Secrétariat continuera d'adopter toutes les mesures possibles et de rechercher les moyens pour améliorer l'efficacité du processus d'établissement et de distribution de la documentation. Les participants se sont dits satisfaits des services fournis.

¹⁷ Dans six langues officielles.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
<i>Conférence de révision</i>				
<p>Organiser la Conférence de révision à Kampala, localité très éloignée de celles où se tiennent normalement les sessions de l'Assemblée, et assurer des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence; rédiger, coordonner et communiquer les documents.</p> <p>Organiser quatre tables rondes sur deux jours de réunion.</p> <p>Recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre au Secrétariat de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique; et veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut.</p> <p>Le Secrétariat a également participé aux préparatifs de la Conférence de révision au cours du premier semestre de 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Conférence de révision se tient comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Conférence et les réunions de ses organes subsidiaires se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption de rapports. - Les tables rondes se déroulent sans à-coups et prennent fin à la date et à l'heure prévues. Les conférenciers et les facilitateurs reçoivent un appui technique et un appui logistique. - Tous les points à l'ordre du jour de la Conférence de révision sont examinés. - Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication des documents et des services linguistiques. - Les participants sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées. 	Sans objet	
	<ul style="list-style-type: none"> - Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services, qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions. 	Sans objet	Le Secrétariat a traité en vue de la Conférence de révision 2 539 pages de documents de pré-session, de session et d'après-session, comme indiqué dans le tableau ci-après. ¹⁸

¹⁸ Dans six langues officielles.

Nombre de documents et de pages produits en 2010

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Chinois</i>		<i>Russe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>												
CBF														
14 ^e session	36	333	25	263	23	248	0	0	0	0	0	0	84	844
15 ^e session	62	473	33	312	19	153	0	0	0	0	0	0	114	938
<i>Total, CBF</i>	<i>98</i>	<i>806</i>	<i>58</i>	<i>575</i>	<i>42</i>	<i>401</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>198</i>	<i>1 782</i>
Reprise														
8 ^e session de l'Assemblée:														
Documentation de pré-session	9	82	9	82	9	82	9	82	4	49	4	49	44	426
Documentation de session	20	92	19	72	19	72	19	72	3	17	3	17	83	342
Documentation d'après-session	2	111	1	67	1	67	1	67	1	67	1	67	7	446
<i>Total, Reprise 8^e session de l'Assemblée</i>	<i>31</i>	<i>285</i>	<i>29</i>	<i>221</i>	<i>29</i>	<i>221</i>	<i>29</i>	<i>221</i>	<i>8</i>	<i>133</i>	<i>8</i>	<i>133</i>	<i>134</i>	<i>1 214</i>
Conférence de révision:														
Documentation de pré-session	13	75	12	72	12	72	8	32	7	28	7	28	59	307
Documentation de session	55	593	31	209	28	153	28	153	22	127	22	127	186	1 362
Documentation d'après-session	2	200	1	134	1	134	1	134	1	134	1	134	7	870
<i>Total, Conférence de révision</i>	<i>70</i>	<i>868</i>	<i>44</i>	<i>415</i>	<i>41</i>	<i>359</i>	<i>37</i>	<i>319</i>	<i>30</i>	<i>289</i>	<i>30</i>	<i>289</i>	<i>252</i>	<i>2 539</i>
9^e session de l'Assemblée:														
Documentation de pré-session	40	781	40	781	38	770	38	770	3	15	3	15	162	3 132
Documentation de session	21	140	17	96	13	74	13	74	9	42	9	42	82	468
Documentation d'après-session	3	427	2	385	2	385	2	385	1	50	1	50	11	1 682
<i>Total, 9^e session de l'Assemblée</i>	<i>64</i>	<i>1 348</i>	<i>59</i>	<i>1 262</i>	<i>53</i>	<i>1 229</i>	<i>53</i>	<i>1 229</i>	<i>13</i>	<i>107</i>	<i>13</i>	<i>107</i>	<i>255</i>	<i>5 282</i>
Total 2010	263	3 307	190	2 473	165	2 210	119	1 769	51	529	51	529	839	10 817

Annexe V

Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut de Rome et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (OS 3).	Objectif 1 - Les réparations sont versées aux victimes, à leurs familles et aux communautés de victimes conformément aux ordonnances des Chambres.	- Mise en place d'un mécanisme de base permettant d'assurer en temps opportun le versement et le contrôle des réparations et des rapports correspondants à la lumière de l'aide fournie en vue du relèvement.	Taux d'exécution à 85%	La Cour n'a pas ordonné de réparations en 2010, il n'y a pas eu d'exécution. Dans son rapport de l'automne 2010, le Fonds a établi des prévisions concernant les paramètres devant régir les réparations, à la lumière également de la mise en œuvre de l'assistance en vue du relèvement.
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation (OS 6).	Objectif 2 - Amélioration de la communication avec le Conseil de direction, les États Parties, la direction générale et les autres parties prenantes. - Meilleure compréhension du rôle du Fonds, de son Conseil de direction et du Secrétariat et de ses activités.	- Les parties prenantes de l'extérieur et le personnel se disent satisfaits de la qualité de la communication. - Utilisation accrue des matériels de communication par les organisations associées, les intermédiaires et les autres parties prenantes, et augmentation du nombre de visites du site web du Fonds.	Des rapports et des analyses sont mis à disposition des parties prenantes de l'extérieur et du personnel en temps opportun. Augmentation > 10% du nombre de visites du site web du Fonds d'ici à la fin de l'année.	Les rapports ont été présentés en temps opportun; les rapports sur l'avancement des programmes du Fonds sont devenus plus complets, ce qui a suscité des commentaires positifs de la part des usagers de l'intérieur comme de l'extérieur. Eu égard aux moyens disponibles, les efforts de communication du Fonds ont contribué à faire mieux comprendre son rôle et ses mandats. Deux rapports sur l'avancement des programmes du Fonds ont été publiés en 2010 et ont fait l'objet d'une large diffusion. Le site web du Fonds a été relié à celui de la Cour. Le nombre de visites est en augmentation constante et s'est accru de 240% entre février et décembre 2010.
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 8).	Objectif 3 - Mise en place de structures administratives et d'opérations efficaces conformément aux règles et aux règlements applicables.	- Rapport positif de l'Auditeur interne du Commissaire aux Comptes concernant les pratiques de contrôle et de gestion du Secrétariat.	Pas d'observations de l'Auditeur interne du Commissaire aux comptes concernant les pratiques de contrôle et de gestion du Secrétariat.	Rapports d'audit satisfaisants et application des recommandations formulées.

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
	- Passage méthodique au nouveau système SAP de gestion des dons.	- Documentation intégrale des nouvelles procédures.	Réalisation d'importants progrès concernant la mise en œuvre des changements devant être apportés au système SAP; le système d'information financière de base est en place.	Des progrès ont été accomplis en dépit de sérieux retards. La date prévue pour la mise en service du système a été reportée du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} avril 2011.
	- Efficacité accrue des fonctions, y compris de la gestion des dons, des notifications des Chambres et des appels d'offres.	- Réduction significative des délais de traitement par rapport à l'année précédente.	Réduction > 25%.	Tous les projets du Fonds ont été gérés par l'entremise du Comité d'examen des marchés de la Cour et les marchés ayant été revus par la Section des avis juridiques. Les processus d'établissement de rapports sur les projets du Fonds ont également été revus et renforcés.

Annexe VI

Grand programme VII-1: Bureau du Directeur du projet de locaux permanents

<i>Buts</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Cible 2010</i>	<i>Réalisations</i>
Mettre à la disposition de la Cour les locaux permanents nécessaires.	- Mettre à la disposition de la Cour les locaux permanents nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses buts et ses objectifs stratégiques.	- Le projet est exécuté conformément au budget approuvé. - Finalisation des plans préliminaires des locaux permanents.	100% 100%	Le projet a été exécuté en 2010 dans les limites du budget approuvé. Les plans préliminaires ont été finalisés et approuvés.

Annexe VII

Réalisation des hypothèses 2005-2010

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget (en %)</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
2005	66,9	92,9	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de huit situations. - Deux situations se trouvent en phase préliminaire, du procès et de l'appel. - Deux situations se trouvent à la phase de l'enquête. 	<ul style="list-style-type: none"> - Huit situations ont été suivies/analysées. - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans trois situations. - Trois situations se trouvent à la phase de l'enquête – Ouganda, RDC I et Darfour (sur renvoi du Conseil de sécurité de l'ONU).
2006	80,4	80,4	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de huit situations au maximum. - Ouverture de la quatrième enquête. - Début de deux procès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq situations ont été suivies/analysées. - Ouverture de la quatrième enquête – RDC II. - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans l'affaire Lubanga Dyilo (RDC I). - Procédures préliminaires dans les trois autres situations.
2007	88,9	87,2	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'au moins cinq situations. - Il n'est pas ouvert d'enquête sur de nouvelles situations. - Dans le contexte des quatre situations, il est fait enquête sur au moins six affaires, y compris les deux dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été délivrés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq situations au stade de l'analyse préliminaire/avancée. - Ouverture d'une nouvelle enquête sur une nouvelle situation (RCA). - Enquêtes menées sur sept affaires relevant de quatre situations (RDC I, RDC II, Darfour I, Darfour II, Ouganda, RCA). - Poursuite de procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans l'affaire Lubanga Dyilo (RDC I).
2008	90,4	92,6	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'au moins cinq situations. - Il n'est pas ouvert d'enquête sur de nouvelles situations. - L'enquête se poursuit sur au moins cinq affaires relevant de quatre situations, y compris les trois affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été délivrés. - Au moins un procès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Six situations au stade de l'analyse préliminaire/avancée. - La Cour n'est saisie d'aucune nouvelle situation. - Enquêtes menées sur sept affaires relevant de quatre situations (Ouganda, RDC I, II, Darfour I, II, III, RCA). - La Chambre de première instance est saisie de l'affaire Lubanga Dyilo et il est sursis à la procédure (RDC I). - Procédure préliminaire (audience de confirmation des charges) dans l'affaire Katanga Ngudjolo Chui (RDC II). - Audiences préliminaires (conférences de mise en état) dans l'affaire Bemba (RCA).

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget (en %)</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
2009	101,2	92,5	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes sur trois situations existantes. - Il n'est pas ouvert d'enquête sur de nouvelles situations. - Analyse de huit autres situations au maximum. - Deux procès. Il n'est pas prévu d'en commencer un troisième en 2009. - Procès consécutifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes en cours: RDC II (Katanga/Ngudjolo), RDC III (Kivus), RCA (Bemba), Darfour II (Al Bashir) et III (Haskanita). - Il est demandé aux juges d'autoriser l'ouverture, sur initiative du Procureur, d'une enquête sur la situation au Kenya. - Les situations faisant l'objet d'un examen préliminaire, à savoir Kenya, Colombie, Afghanistan, Géorgie, Guinée, Côte d'Ivoire et Palestine, ont été rendues publiques. Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi. - Deux procès: affaire Lubanga, le Bureau du Procureur a achevé la présentation de son dossier; affaire Katanga/Ngudjolo, le Bureau du Procureur a commencé de présenter son dossier. - Achèvement de deux procédures de confirmation des charges: affaire Bemba et affaire Abu Garda.
2010	103,6	100,3	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes sont en cours concernant trois situations examinées par la Cour. - Cinq enquêtes résiduelles concernant des affaires en instance ou des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite. - Pas d'enquêtes concernant une nouvelle situation. - Analyse de huit situations potentielles au maximum. 	<p>RDC III, IV et V (Kivus); Darfour III; et Kenya I et II</p> <p>Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans les affaires dans le cas desquelles les suspects sont en fuite:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouganda ; et - Darfour I et II. <p>Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en instance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - RDC I et II ; et - RCA. <ul style="list-style-type: none"> - La Chambre préliminaire a autorisé le 31 mars 2010 l'ouverture d'une enquête sur la nouvelle situation au Kenya. - Enquêtes en cours sur deux affaires: Kenya I et Kenya II. - Présentation le 15 décembre 2010 de demandes de délivrance de citations à comparaître. - Neuf situations font l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b) rendu public dans le cas de l'Afghanistan, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la Géorgie, de la Guinée, du Honduras, du Nigéria, de la République de Corée et de la Palestine. - Afin d'en améliorer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi.

<i>Exercice</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Taux d'exécution du budget (en %)</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisation des hypothèses</i>
			<ul style="list-style-type: none"> - Trois procès consécutifs au maximum (possibilité d'audiences parallèles sur plusieurs semaines). 	<ul style="list-style-type: none"> - Audience de confirmation des charges achevée dans l'affaire Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus – décision en attente. - Poursuite des procès dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo et les affaires Germain Katanga/Mathieu Ngudjolo Chui. Réquisitoire achevé dans les deux cas. - Le procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo a commencé le 22 novembre 2010. - 4 mois de procès parallèles.

Annexe VIII

Greffes: Synthèse du nombre d'accusés et de demandes de participation des victimes, et de la durée de séjour des témoins

Nombre d'accusés indigents et de demandes de participation des victimes

	<i>Chiffres reels</i> 2010	<i>Hypothèse Budget</i> 2010	<i>Chiffres reels</i> 2009	<i>Hypothèse Budget</i> 2009	<i>Chiffres reels</i> 2008	<i>Hypothèse Budget</i> 2008	<i>Chiffres reels</i> 2007	<i>Hypothèse Budget</i> 2007
Nombre d'accusés indigents	6	3	4	3	3	1	2	2
Demandes de participation des victimes	2 257	Aucune hypothèse	74	Aucune hypothèse	66	Aucune hypothèse	1	Aucune hypothèse

Demandes de participation des victimes

	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes</i> 2010	<i>Nombre total de demandes</i>	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes</i> 2009	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes</i> 2008	<i>Nouvelles demandes de participation des victimes</i> 2007
Ouganda	311	1 012	272	216	108
RDC	47	1 068	331	270	212
Darfour - Soudan	63	204	118	0	18
RCA	1 761	1 928	34	133	0
Kenya	57	54	2	0	0
Total	2 239	4 266	757	619	338

Séjour au siège par témoin

	<i>Durée max. séjour au siège par témoin</i> 2010	<i>Hypothèse Budget</i> 2010	<i>Durée max. séjour au siège par témoin</i> 2009	<i>Hypothèse Budget</i> 2009	<i>Durée max. séjour au siège par témoin</i> 2008	<i>Hypothèse Budget</i> 2008	<i>Durée max. séjour au siège par témoin</i> 2007	<i>Hypothèse Budget</i> 2007
RDC I	22	10	39	10	0	7	0	7
RDC II	41	10	21	10	0	7	0	7
RCA	19	10	0	10	0	7	0	7